

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

DÉLIBÉRATIONS.....	4731
Délibération n° 2016-12-12-1-2-1 Budget initial 2017 – Tableau des emplois.....	4731
Délibération n° 2016-12-12-1-2-2 Budget initial de l'exercice 2017 – Tableau des autorisations budgétaires du budget principal (tableau n° 2).....	4733
Délibération n° 2016-12-12-2-1-2-3 Budget initial de l'exercice 2017– Tableau des autorisations budgétaires de la fondation (tableau n° 2).....	4735
Délibération n° 2016-12-12-1-2-4 Budget initial de l'exercice 2017 – Tableau des autorisations budgétaires du budget agrégé (tableau n° 2).....	4737
Délibération n° 2016-12-12-1-2-5 Budget initial de l'exercice 2017 – Tableau de l'équilibre financier (tableau n° 4).....	4739
Délibération n° 2016-12-12-1-2 -6 Budget initial de l'exercice 2017 – Tableau de situation patrimoniale (budget agrégé -tableau n° 6).....	4741
Délibération n° 2016-12-12-1-2-7 Budget initial de l'exercice 2017 – Tableau de situation patrimoniale (budget principal -tableau n° 6).....	4743
Délibération n° 2016-12-12-1-2-8 Budget initial de l'exercice 2017 – Tableau de situation patrimoniale (budget fondation -tableau n° 6).....	4745
Délibération n° 2016-12-12-1-2-9 Budget initial de l'exercice 2017 – Tableau des opérations pluriannuelles (tableau n° 9).....	4747
Délibération n° 2016-12-12-1-2-10: Campagne d'emplois 2017.....	4752
Délibération n° 2016-12-12-2-1 Modification de la charge d'enseignement des CDD recrutés dans le cadre de besoins occasionnels sur des tâches d'enseignement.....	4796
Délibération n° 2016-12-12-3-1 Tarif de la cérémonie de remise des diplômes (DUT Informatique et licence professionnelle Informatique répartie et mobile) de l'IUT.....	4797
Délibération n° 2016-12-12-4-1 : Désignation d'un représentant usager au sein du conseil du service commun de la documentation (SCD-BU).....	4797
ARRÊTÉS.....	4798
Arrêté n° 2016-695 du 1 ^{er} décembre 2016 portant organisation d'un renouvellement partiel au conseil de la Maison de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle de l'Université de La Rochelle (représentant des personnels du conseil de la MRIP).....	4798
Arrêté n° 2016-710 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux.....	4808
Arrêté n° 2016-711 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury du semestre 1 de la licence du domaine sciences, technologies, santé.....	4809
Arrêté n° 2016-712 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la terre.....	4810
Arrêté n° 2016-713 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la vie.....	4811
Arrêté n° 2016-714 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la	

Arrêté n° 2016-715 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention mathématiques.....	4814
Arrêté n° 2016-716 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention physique-chimie.....	4816
Arrêté n° 2016-717 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention informatique parcours : ICONÉ - ingénierie des systèmes d'information, ICONÉ - ingénierie de l'information et de la décision, ICONÉ - ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONÉ - systèmes intelligents et multimédia.....	4818
Arrêté n° 2016-718 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil parcours : Ingénierie du bâtiment : techniques nouvelles pour la construction et la réhabilitation Ingénierie du bâtiment : gestion et intégration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.....	4820
Arrêté n° 2016-719 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé.....	4821
mention biotechnologies parcours : biochimie, parcours : génie biotechnologique et management en agro-alimentaire.....	4821
Arrêté n° 2016-720 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences et génie des matériaux.....	4823
Arrêté n° 2016-721 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences pour l'environnement parcours gestion de l'environnement et écologie littorale.....	4824
Arrêté n° 2016-722 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences pour l'environnement parcours géosciences et géophysique du littoral.....	4825
Arrêté n° 2016-723 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours mathématiques.....	4826
Arrêté n° 2016-724 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours sciences de la vie et de la terre.....	4828
Arrêté n° 2016-726 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention industrie agro-alimentaire, alimentation spécialité production et management en industries agro-alimentaires.....	4829
Arrêté n° 2016-727 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention productions animales spécialité aquaculture et gestion durable de son environnement.....	4830
Arrêté n° 2016-728 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de la vision, de l'optique et de la lunetterie.....	4830
Arrêté n° 2016-729 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil et construction spécialité réhabilitation énergétique du patrimoine bâti.....	4831
Arrêté n° 2016-730 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention systèmes informatiques et logiciels spécialité création multimédia.....	4832
Arrêté n° 2016-731 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du label Cours de Master en Ingénierie du domaine sciences, technologies, santé.....	4832
Arrêté n° 2016-732 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 1 (C2i®).....	4833

Arrêté n° 2016-733 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 « enseignant » (C2i2e).....	4834
Arrêté n° 2016-734 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 "métier de l'ingénieur" (C2iMI)....	4834
Arrêté n° 2016-757 du 23 novembre 2016 relatif au versement d'une subvention par la FST à l'association des étudiants en Sciences.....	4835
Arrêté n° 2016-761 du 6 décembre 2016 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil de la Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion.	4836
Arrêté n° 2016-762 du 6 décembre 2016 relatif à l'organisation d'un renouvellement partiel au conseil de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion – un siège du collège « IATSS ».....	4847
Arrêté n° 2016-774 du 8 décembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention médiation et règlement des conflits.....	4856
Arrêté n° 2016-776 du 8 novembre 2016 portant proclamation des résultats de l'élection du directeur du Centre Inter-pôles d'Enseignement des Langues (C.I.E.L.) de l'université de La Rochelle.....	4857
Arrêté n° 2016-778 du 13 décembre 2016 portant proclamation des résultats des élections des représentants des usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie de l'Université de La Rochelle.....	4858

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2016-12-12-1-2-1 Budget initial 2017 – Tableau des emplois

Séance du 12 décembre 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,

Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 21 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions,

APPROUVE le tableau des emplois du budget initial 2017, présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 12 décembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Tableau 1 - EPSCP
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2017

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
			En ETPT	En ETPT	
Catégories d'emplois	Nature des emplois	Titulaires	341,38		341,38
		CDI	2,67	1,00	3,67
		CDD	73,92	41,53	115,44
	S/total EC		417,97	42,53	460,49
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-
BIATSS	Permanents	Titulaires	257,59		257,59
		CDI	2,00	15,69	17,69
		CDD	29,39	125,54	154,92
	S/total Biatss		288,98	141,23	430,21
Totaux		706,95 (1)	183,75	890,70	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			749 (3)		Plafond global des emplois voté par le CA (2)

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

Délibération n° 2016-12-12-1-2-2 Budget initial de l'exercice 2017 – Tableau des autorisations budgétaires du budget principal (tableau n° 2)

Séance du 12 décembre 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 21 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions,

APPROUVE le tableau des autorisations budgétaires du budget principal de l'établissement (tableau n° 2 – budget initial de l'exercice 2017), présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 12 décembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

TABLEAU 2

Autorisations budgétaires - Budget principal

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES			RECETTES	
	Montants		Montants	
	AE	CP		
Personnel	59 576 541	59 576 541	68 709 311	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	16 726 927	16 726 927	59 346 562	Subvention pour charges de service public
			726 050	Autres financements de l'Etat
			-	Fiscalité affectée
Fonctionnement	13 238 188	13 154 248	3 825 516	Autres financements publics
			4 811 183	Recettes propres
Intervention	-	-		
			8 273 921	Recettes fléchées*
			220 091	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	6 727 106	6 727 106	7 895 118	Autres financements publics fléchés
			158 712	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	79 541 836	79 457 896	76 983 232	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		-	2 474 664	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Délibération n° 2016-12-12-2-1-2-3 Budget initial de l'exercice 2017- Tableau des autorisations budgétaires de la fondation (tableau n° 2)

Séance du 12 décembre 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 21 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions,

APPROUVE le tableau des autorisations budgétaires (tableau n° 2) du budget initial de l'exercice 2017 de la fondation, présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 12 décembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires - Budget annexe de la Fondation

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES			RECETTES	
	Montants		Montants	
	AE	CP		
Personnel	-	-	1 000	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>			-	Subvention pour charges de service public
			-	Autres financements de l'Etat
			-	Fiscalité affectée
			-	Autres financements publics
Fonctionnement	100	100	1 000	Recettes propres
Intervention	-	-		
			-	Recettes fléchées*
			-	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	-	-	-	Autres financements publics fléchés
			-	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	100	100	1 000	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		900	-	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Délibération n° 2016-12-12-1-2-4 Budget initial de l'exercice 2017 – Tableau des autorisations budgétaires du budget agrégé (tableau n° 2)

Séance du 12 décembre 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 21 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions,

APPROUVE le tableau des autorisations budgétaires du budget agrégé de l'établissement (tableau n° 2 – budget initial de l'exercice 2017), présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 12 décembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

TABLEAU 2

Autorisations budgétaires - Budget agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES			RECETTES	
	Montants		Montants	
	AE	CP		
Personnel	59 576 541	59 576 541	68 710 311	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	16 726 927	16 726 927	59 346 562	Subvention pour charges de service public
			726 050	Autres financements de l'Etat
			-	Fiscalité affectée
Fonctionnement	13 238 288	13 154 348	3 825 516	Autres financements publics
			4 812 183	Recettes propres
Intervention	-	-		
			8 273 921	Recettes fléchées*
Investissement	6 727 106	6 727 106	220 091	Financements de l'Etat fléchés
			7 895 118	Autres financements publics fléchés
			158 712	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	79 541 936	79 457 996	76 984 232	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)	-		2 473 764	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

**Délibération n° 2016-12-12-1-2-5 Budget initial de l'exercice 2017 – Tableau de l'équilibre financier
(tableau n° 4)**

Séance du 12 décembre 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 21 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions,

APPROUVE le tableau de l'équilibre financier (tableau n° 4) du budget initial de l'exercice 2017, présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 12 décembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Tableau 4 - EPSCP
Équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
D2_Solde budgétaire (déficit) *	2 473 764	- D1_Solde budgétaire (excédent) *	
dont solde budgétaire budget principal		dont solde budgétaire budget principal	
dont solde budgétaire budget du SAIC		dont solde budgétaire budget du SAIC	
dont solde budgétaire FU		dont solde budgétaire FU	
dont solde budgétaire BAI		dont solde budgétaire BAI	
dont solde budgétaire SIE		dont solde budgétaire SIE	
(b1)_Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements		(b2)_Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	
(c1)_Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	1 421 200	1 421 200 (c2)_Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)	
(e1)_Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)		(e2)_Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	3 894 964	et 1 421 200 Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)	
(I)_ Variation de trésorerie	2 473 764	ou (II)_ Variation de trésorerie	
(a)_ dont Abondement de la trésorerie fléchée ***	- 640 164	ou (a)_dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***	
(d)_dont Abondement sur la trésorerie non fléchée		ou 1 833 600 (d)_dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	
TOTAL DES BESOINS	2 473 764	et TOTAL DES FINANCEMENTS	

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

La variation de trésorerie :

- se détermine par différence entre (1) et (2),
- se décompose en (a) et (d),
- s'explique par D, (b), (c), (e).

Opérations ayant un impact sur la trésorerie

Décomposition de la variation de trésorerie

= différence entre variation de trésorerie (I ou II) et (a)

* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement
Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

SAIC : service d'activités industrielles et commerciales

FU : fondation universitaire

BAI : budget annexe immobilier

SIE : service inter-établissements

Délibération n° 2016-12-12-1-2 -6 Budget initial de l'exercice 2017 – Tableau de situation patrimoniale (budget agrégé -tableau n° 6)

Séance du 12 décembre 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 21 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions,

APPROUVE le tableau de situation patrimoniale (budget agrégé - tableau n° 6) du budget initial de l'exercice 2017, présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 12 décembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

TABLEAU 6
Situation patrimoniale - Budget agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	59 576 541	Subventions de l'Etat	60 268 096
dont charges de pensions civiles*	16 726 927	Fiscalité affectée	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	13 154 348	Autres subventions	8 754 088
Intervention (le cas échéant)		Autres produits	5 079 132
Charges calculées	9 587 900	Produits calculés	8 582 000
TOTAL DES CHARGES (1)	82 318 790	TOTAL DES PRODUITS (2)	82 683 318
Résultat prévisionnel : bénéfices (3) = (2) - (1)	364 529	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	82 683 318	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	82 683 318

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	364 529
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 587 900
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	8 582 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	1 370 429

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	0	Capacité d'autofinancement	1 370 429
Investissements	6 727 106	Financement de l'actif par l'Etat	55 500
Remboursement des dettes financières		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	5 342 573
		Autres ressources	33 000
TOTAL DES EMPLOIS (5)	6 727 106	Augmentation des dettes financières	
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	74 396	TOTAL DES RESSOURCES (6)	6 801 502
		Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	74 396
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	2 548 160
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-2 473 764
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	5 067 563
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	807 350
Niveau final de la TRÉSORERIE	4 260 213

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Délibération n° 2016-12-12-1-2-7 Budget initial de l'exercice 2017 – Tableau de situation patrimoniale (budget principal -tableau n° 6)

Séance du 12 décembre 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 21 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions,

APPROUVE le tableau de situation patrimoniale (budget principal - tableau n° 6) du budget initial de l'exercice 2017, présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 12 décembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Université de La Rochelle

Budget Initial 2017

TABLEAU 6
Situation patrimoniale - Budget principal

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	59 576 541	Subventions de l'Etat	60 268 098
dont charges de pensions civiles*	16 726 927	Fiscalité affectée	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	13 154 248	Autres subventions	8 753 088
Intervention (le cas échéant)		Autres produits	5 079 132
Charges calculées	9 587 900	Produits calculés	8 582 000
TOTAL DES CHARGES (1)	82 318 690	TOTAL DES PRODUITS (2)	82 682 318
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	363 629	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	82 682 318	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	82 682 318

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	363 629
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 587 900
+ reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	8 582 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	1 369 529

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	0	Capacité d'autofinancement	1 369 529
Investissements	6 727 106	Financement de l'actif par l'Etat	55 500
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	5 342 573
		Autres ressources	33 000
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	6 727 106	TOTAL DES RESSOURCES (6)	6 800 602
Augmentation du fonds de roulement (7) = (5)-(6)	73 496	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	73 496
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	2 547 260
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-2 473 764
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	5 066 663
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	806 450
Niveau final de la TRÉSORERIE	4 260 213

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Délibération n° 2016-12-12-1-2-8 Budget initial de l'exercice 2017 – Tableau de situation patrimoniale (budget fondation -tableau n° 6)

Séance du 12 décembre 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 21 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions,

APPROUVE le tableau de situation patrimoniale (budget fondation - tableau n° 6) du budget initial de l'exercice 2017, présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 12 décembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Université de La Rochelle

Budget Initial 2017

TABLEAU 6
Situation patrimoniale - Fondation universitaire

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	0	Subventions de l'Etat	0
dont charges de pensions civiles*		Fiscalité affectée	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	100	Autres subventions	1 000
Intervention (le cas échéant)		Autres produits	0
Charges calculées	900	Produits calculés	0
TOTAL DES CHARGES (1)	1 000	TOTAL DES PRODUITS (2)	1 000
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	1 000	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	1 000

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	0
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	900
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	900

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	0	Capacité d'autofinancement	900
		Financement de l'actif par l'Etat	0
Investissements	0	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	0
		Autres ressources	0
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	0	TOTAL DES RESSOURCES (6)	900
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	900	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	900
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	900
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	0
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	0
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	0
Niveau final de la TRÉSORERIE	0

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

**Délibération n° 2016-12-12-1-2-9 Budget initial de l'exercice 2017 – Tableau des opérations
pluriannuelles (tableau n° 9)**

Séance du 12 décembre 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 21 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions,

APPROUVE le tableau des opérations pluriannuelles (tableau n° 9) du budget initial de l'exercice 2017,
présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 12 décembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Tableau 9 - Opérations pluriannuelles- Contrats de recherche - ANNEE N = 2017

DEPENSES				exercice antérieur		exercice N = 2017				exercice à venir
	Libellé des contrats de recherche	année de lancement de l'opération	date prévisionnelle de clôture de l'opération	coût de l'opération (AE)	Ordres de dépenses émis depuis ouverture jusqu'au 31/12/N-1	Engagements restant à couvrir	Crédits reportés	Crédits de paiement N	Ordres de dépenses émis sur l'année N	Reste à réaliser sur les années >N
LASIE	4EVLAB EDF	2016	31/12/2019	160 000,00 €	40 000,00 €	120 000,00 €		36 000,00 €		84 000,00 €
LASIE	ABCAR	2016	26/06/2017	10 000,00 €	7 000,00 €	3 000,00 €		2 700,00 €		300,00 €
LASIE	AJ ENVIRONNEMENT-LASIE	2014	31/03/2017	6 000,00 €	1 888,08 €	4 111,92 €		4 111,92 €		- €
LASIE	AIR LIQUIDE	2014	08/12/2017	121 777,00 €	67 709,79 €	54 067,21 €		51 082,96 €		2 984,25 €
LASIE	AIRBUS MINI E	2016	31/12/2018	19 796,52 €	4 500,00 €	15 296,52 €		12 280,41 €		3 016,11 €
LASIE	ANNEXE 68 (ADEME)	2015	10/02/2020	30 352,56 €	9 417,89 €	20 934,67 €		13 240,90 €		7 693,77 €
LASIE	ARS ABADIE 2015	2016	31/12/2019	50 000,00 €	500,00 €	49 500,00 €		4 950,00 €		44 550,00 €
LASIE	BECORAIL FEDER	2016	28/08/2018	185 890,88 €	- €	185 890,88 €		91 019,70 €		94 871,18 €
LASIE	CAPQAI (ADEME)	2015	04/12/2017	63 721,28 €	53 500,00 €	10 221,28 €		9 399,15 €		822,13 €
LASIE	COSIMPHI	2013	30/06/2017	71 542,00 €	63 614,69 €	7 927,31 €		7 822,79 €		104,52 €
LASIE	CRISTALHYD	2013	31/08/2017	244 999,00 €	185 119,77 €	59 879,23 €		59 245,15 €		634,08 €
LASIE	CSTB CONVENTION	2015	16/06/2021	400 000,00 €	138 963,50 €	261 036,50 €		108 000,00 €		153 036,50 €
LASIE	CSTB KHELLADI	2016	08/02/2018	12 000,00 €	- €	12 000,00 €		7 200,00 €		4 800,00 €
LASIE	CSTB PEREZ	2016	30/09/2017	12 000,00 €	- €	12 000,00 €		10 800,00 €		1 200,00 €
LASIE	CSTB SARA	2013	31/03/2017	15 000,00 €	15 000,00 €	- €		- €		- €
LASIE	DGA FONBAT	2014	30/09/2017	6 000,00 €	1 821,72 €	4 178,28 €		4 178,28 €		0,00 €
LASIE	ECOCORAIL	2013	31/08/2018	192 400,00 €	160 720,27 €	31 679,73 €		25 291,73 €		6 388,00 €
LASIE	EOLUENNE 4 FEDER	2016	30/03/2020	338 123,27 €	- €	338 123,27 €		114 448,46 €		223 674,81 €
LASIE	EVALSDS (ADEME)	2015	09/08/2017	103 344,05 €	19 852,41 €	83 491,64 €		81 213,31 €		2 278,33 €
LASIE	FNTF	2016	30/09/2019	3 800,00 €	- €	3 800,00 €		2 000,00 €		1 800,00 €
LASIE	GRIMOIRE (ADEME)	2015	25/11/2017	68 398,37 €	37 620,00 €	30 778,37 €		30 775,53 €		2,84 €
LASIE	HECO (ANR)	2015	30/09/2020	126 854,00 €	21 800,00 €	105 054,00 €		44 922,00 €		60 132,00 €
LASIE	IFSTTAR	2016	31/12/2017	21 597,77 €	3 597,77 €	18 000,00 €		18 000,00 €		- €
LASIE	MODEVIE	2014	31/03/2019	77 032,00 €	20 000,00 €	57 032,00 €		22 080,00 €		34 952,00 €
LASIE	OPALHA2	2012	27/02/2018	277 525,20 €	132 120,95 €	145 404,25 €		138 934,48 €		6 469,77 €
LASIE	PH ADUSCOR	2016	31/12/2017	39 958,82 €	23 958,82 €	16 000,00 €		16 000,00 €		- €
LASIE	PREDICTAIR	2014	12/04/2017	62 459,20 €	49 136,49 €	13 322,71 €		12 586,59 €		736,12 €
LASIE	PREST SNECMA SAFRAN BT	2014	31/01/2018	23 187,00 €	7 603,52 €	15 583,48 €		15 095,48 €		488,00 €
LASIE	RENOIR	2015	09/03/2017	68 570,80 €	48 732,00 €	19 838,80 €		19 406,40 €		432,40 €
LASIE	RUPELLA	2014	26/08/2019	1 234 618,85 €	644 114,44 €	590 504,41 €		409 726,02 €		180 778,39 €
LASIE	SAG RIDORET 2	2016	30/09/2018	35 000,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €		9 000,00 €		11 000,00 €
LASIE	SGP BLONDEAU	2016	31/12/2017	13 102,96 €	8 871,15 €	4 231,81 €		4 231,81 €		0,00 €
LASIE	SIZHYP	2013	28/02/2017	93 600,00 €	78 867,31 €	14 732,69 €		12 480,00 €		2 252,69 €
LASIE	SNECMA VERNON PUYDEBOIS	2015	30/09/2018	91 000,00 €	16 744,00 €	74 256,00 €		33 296,40 €		40 959,60 €
LASIE	SOPREMA LASIE	2016	02/07/2017	16 667,00 €	- €	16 667,00 €		15 030,00 €		1 637,00 €
LASIE	ST ADUSCOR	2016	31/12/2017	68 436,46 €	45 436,46 €	23 000,00 €		23 000,00 €		0,00 €
LASIE	TERAO	2015	30/09/2017	15 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €		4 500,00 €		500,00 €
LASIE	TIPEE	2012	28/08/2019	2 095 199,00 €	1 877 879,82 €	217 319,18 €		217 319,18 €		0,00 €
LASIE	TOTAL FPH	2016	28/02/2017	32 585,00 €	21 339,25 €	11 245,75 €		11 245,75 €		- €
LASIE	TRIBUTE	2013	30/09/2017	142 435,00 €	138 897,54 €	3 537,46 €		3 537,46 €		0,00 €
LASIE	VALOR LASIE	2016	31/12/2017	5 759,17 €	- €	5 759,17 €		5 759,15 €		0,02 €
LASIE	VICAT	2011	30/09/2017	42 000,40 €	34 258,19 €	7 742,21 €		7 742,21 €		0,00 €
LIENSS	ALPHANOSOS JABBOURI	2016	11/02/2017	10 000,00 €	8 430,66 €	1 569,34 €		1 569,34 €		0,00 €
LIENSS	ARCTOX	2014	27/02/2017	75 000,00 €	57 405,00 €	17 595,00 €		15 795,00 €		1 800,00 €
LIENSS	CF PRESTIGE DE BAKKER	2016	31/07/2018	30 000,00 €	7 500,00 €	22 500,00 €		15 000,00 €		7 500,00 €
LIENSS	CHEVALAIT	2015	30/03/2018	31 000,00 €	14 104,52 €	16 895,48 €		12 999,60 €		3 895,88 €
LIENSS	IDCAPS 2016 MAUGARD	2016	03/01/2017	7 850,67 €	7 850,67 €	- €		- €		- €
LIENSS	PNR MARAIS POITEVIN	2015	10/10/2017	15 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €		1 647,00 €		5 853,00 €
LIENSS	PORT DE PLAISANCE HTG	2016	03/10/2019	24 000,00 €	6 750,00 €	17 250,00 €		7 200,00 €		10 050,00 €
LIENSS	PORT DE PLAISANCE BRENON	2016	30/09/2019	10 000,00 €	8 000,00 €	2 000,00 €		2 700,00 €		700,00 €
LIENSS	RALPC CHAIRE BIONOVPROD IFA	2016	30/04/2020	210 000,00 €	21 500,00 €	188 500,00 €		70 000,00 €		118 500,00 €
LIENSS	REOMERS	2013	14/11/2017	70 596,24 €	70 596,24 €	- €		- €		- €
LIENSS	RPC CHAIR EVEX	2015	31/12/2018	300 000,00 €	143 432,10 €	156 567,90 €		148 919,79 €		7 648,11 €
LIENSS	VALBIOTIS 2	2016	28/02/2018	60 165,76 €	48 250,00 €	11 915,76 €		9 899,18 €		2 016,58 €
LIENSS	VULNERARE -2	2013	15/07/2017	76 600,00 €	75 488,78 €	1 111,22 €		1 111,22 €		0,00 €
										- €

L3I	ACTIALUNA-IBO	2015	30/05/2017	342 811,00 €	231 081,34 €	111 729,66 €	106 000,36 €	5 729,30 €		
L3I	AJ ENVIRONNEMENT-L3I	2014	31/03/2017	6 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	1 800,00 €	200,00 €		
L3I	AMADI	2015	31/12/2017	36 100,00 €	19 000,00 €	17 100,00 €	15 390,00 €	1 710,00 €		
L3I	AUDINM	2015	30/09/2019	244 296,00 €	116 685,72 €	127 610,28 €	72 400,00 €	55 210,28 €		
L3I	DAIS (ANR)	2015	30/09/2018	89 440,00 €	46 601,67 €	42 838,33 €	35 020,00 €	7 818,33 €		
L3I	DGA CHLOE ARTAUD	2015	31/12/2018	3 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		
L3I	DIGISTORY ANR	2016	24/01/2018	29 160,00 €	9 000,00 €	20 160,00 €	19 440,00 €	720,00 €		
L3I	ECLATS (ANR)	2015	30/09/2020	138 950,00 €	17 900,00 €	121 050,00 €	49 993,96 €	71 056,04 €		
L3I	FLEX SENSE	2016	27/04/2017	29 200,00 €	22 658,00 €	6 542,00 €	6 542,00 €	- €		
L3I	FUSE IT	2014	14/10/2017	275 140,98 €	223 774,63 €	51 366,35 €	49 867,53 €	1 488,82 €		
L3I	ITESOFT SECURITE	2011	31/12/2017	180 000,00 €	180 000,00 €	- €	- €	- €		
L3I	ITESOFT SEGMENTATION	2012	31/12/2017	180 000,00 €	180 000,00 €	- €	- €	- €		
L3I	ITESOFT WEBSECURITE	2012	31/12/2017	180 000,00 €	180 000,00 €	- €	- €	- €		
L3I	LINUM 3	2014	30/09/2017	100 485,00 €	73 559,36 €	26 925,64 €	26 892,34 €	33,30 €		
L3I	NOKIA	2015	13/12/2018	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	13 500,00 €	16 500,00 €		
L3I	RUWB (DGA)	2014	30/09/2017	3 000,00 €	1 717,83 €	1 282,17 €	1 282,00 €	0,17 €		
L3I	SHADES	2014	30/09/2018	175 188,00 €	90 950,83 €	84 237,17 €	79 385,76 €	4 851,41 €		
L3I	VISIR	2013	30/09/2017	81 588,00 €	80 728,29 €	859,71 €	859,71 €	0,00 €		
UMS	CALO	2016	31/08/2017	18 000,00 €	500,00 €	17 500,00 €	- €	17 500,00 €		
UMS	DCSMM MEDDE 2014-2017	2014	31/12/2017	492 075,00 €	305 968,70 €	186 106,30 €	82 490,00 €	103 616,30 €		
UMS	LISEA 62	2015	30/06/2017	29 918,00 €	29 918,00 €	- €	- €	- €		
UMS	PDS AAMP NOTIF 2015	2015	20/09/2018	216 900,00 €	216 900,00 €	- €	- €	- €		
UMS	PDS AAMP NOTIF 2016	2015	20/09/2018	210 000,00 €	198 291,77 €	11 708,23 €	11 708,23 €	0,00 €		
UMS	REMMOA NC	2014	31/01/2017	702 300,00 €	599 429,47 €	102 870,53 €	49 577,53 €	53 293,00 €		
CEBC	ECO-PHOQUES REGION NPC	2015	31/08/2016	46 480,00 €	29 725,00 €	16 755,00 €	6 755,00 €	10 000,00 €		
CEBC	ECO-PHOQUES AAMP	2015	15/03/2018	17 990,00 €	14 990,00 €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €		
CEBC	FONDATION TOTAL	2015	30/06/2017	56 300,00 €	16 000,00 €	40 300,00 €	40 500,00 €	- 200,00 €		
MIA	IMPACTUMORS	2015	30/09/2018	206 080,00 €	21 440,00 €	184 640,00 €	68 768,36 €	115 871,64 €		
MIA	SONDOR	2014	31/12/2017	42 000,00 €	38 868,02 €	3 131,98 €	3 131,98 €	- 0,00 €		
CEJEP	CONTRAINTE PENALE	2015	01/03/2017	12 005,00 €	10 643,60 €	1 361,40 €	1 252,47 €	108,93 €		
CEJEP	REOMERS	2013	14/11/2017	8 840,00 €	8 840,00 €	- €	- €	- €		
CEJEP	SHADES	2014	30/09/2018	124 800,00 €	54 223,95 €	70 576,05 €	44 210,07 €	26 365,98 €		
CEJEP	STORISK	2015	30/09/2020	49 400,00 €	7 300,00 €	42 100,00 €	14 029,00 €	28 071,00 €		
CPER	BATIMENT RPC 2015-2016	2015	05/11/2017	596 000,00 €	6 000,00 €	590 000,00 €	590 000,00 €	- €		
CPER	BATIMENT CDA 2015-2020	2016	04/05/2021	375 000,00 €	17 500,00 €	357 500,00 €	200 000,00 €	157 500,00 €		
CPER	BATIMENT CD17 2015-2020	2016	04/05/2021	375 000,00 €	7 500,00 €	367 500,00 €	150 000,00 €	217 500,00 €		
CPER	ECONAT RPC 2015-2016	2015	05/11/2017	203 000,00 €	203 000,00 €	- €	- €	- €		
CPER	ECONAT CDA 2015-2020	2016	04/05/2021	555 000,00 €	218 750,00 €	336 250,00 €	160 000,00 €	176 250,00 €		
CPER	ECONAT CD17 2015-2020	2016	04/05/2021	555 000,00 €	111 000,00 €	444 000,00 €	111 000,00 €	333 000,00 €		
CPER	HABISAN RPC 2015-2016	2015	05/11/2017	154 000,00 €	144 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	- €		
CPER	NUMERIC RPC 2015-2016	2015	05/11/2017	84 050,00 €	74 050,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	- €		
CPER	NUMERIC CDA 2015-2020	2016	04/05/2021	220 000,00 €	4 400,00 €	215 600,00 €	197 000,00 €	18 600,00 €		
CPER	NUMERIC CD17 2015-2020	2016	04/05/2021	220 000,00 €	- €	220 000,00 €	87 800,00 €	132 200,00 €		
CPER	TRANSPORTS RPC 2015-2016	2015	05/11/2017	280 800,00 €	- €	280 800,00 €	280 800,00 €	- €		
LABO	COLLOQUES RPC 2015	2015	31/12/2017	27 000,00 €	24 947,20 €	2 052,80 €	2 052,80 €	- 0,00 €		
LABO	COLLOQUES RALPC 2016	2016		26 000,00 €	2 250,00 €	23 750,00 €	18 450,00 €	5 300,00 €		
LABO	EQUIPEMENTS RPC 2015	2015	21/09/2017	65 051,00 €	64 751,00 €	300,00 €	300,00 €	- €		
Total				1	2	3=1-2	4	5	6	7=3-4-5
	nom du contrat de recherche donné par l'établissement	Date de convention (cf M93)	date prévisionnelle de clôture de l'opération	Budget ouvert en dépenses pour l'opération pluriannuelle tous exercices budgétaires cumulés = pour tous les exercices budgétaires d'engagement accordés à l'établissement ou créés par celui-ci pour l'ensemble du projet	Somme des ordres de dépenses émis relatifs à l'opération pluriannuelle strictement inférieurs (exercice < N) à l'exercice budgétaire (exercice N)	Montant des engagements restant à honorer (émission d'un ordre de dépenses) d'ici le 31/12/N au titre de l'opération pluriannuelle et qui n'ont pas donné lieu à un ordre de dépenses	Montant des crédits reportés sur l'exercice N au titre de la branche annuelle non exécutée de l'exercice N-1	Montant total des crédits de paiements ouverts en dépenses sur l'exercice N = Crédits ouverts en dépenses pour l'opération pluriannuelle au titre de l'exercice budgétaire N en tenant compte des éventuels reports	Somme des ordres de dépenses émis au titre de l'opération pluriannuelle pour l'exercice budgétaire (année N) Four information : suivi de l'avancement de l'opération	Budget prévu en dépenses pour l'opération pluriannuelle pour tous les exercices budgétaires strictement supérieurs (années > N) à l'exercice budgétaire (exercice N)

RECETTES				exercice antérieurs	exercice en cours	exercice à venir	Autofinancement
Libellé des contrats de recherche	année de lancement	date prévisionnelle de clôture de l'opération	Recettes pour toute l'opération	ordre de recette depuis ouverture jusqu'au 31/12/N-1	prévision de recettes sur l'année N	ordres de recette émis sur l'année N budget ouvert en recettes sur les années > N	Reste à percevoir global financement par ressources internes
LASIE 4EVLAB EDF	2016	31/12/2019	160 000,00 €	40 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €	84 000,00 €
LASIE ABCAR	2016	26/06/2017	10 000,00 €	7 000,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	300,00 €
LASIE AI ENVIRONNEMENT-LASIE	2014	31/03/2017	6 000,00 €	1 888,08 €	4 111,92 €	4 111,92 €	- €
LASIE AIR LIQUIDE	2014	08/12/2017	121 777,00 €	67 709,79 €	51 082,96 €	51 082,96 €	2 984,25 €
LASIE AIRBUS MINI E	2016	31/12/2018	19 796,52 €	4 500,00 €	12 280,41 €	12 280,41 €	3 016,11 €
LASIE ANNEXE 68 (ADEME)	2015	10/02/2020	30 362,66 €	9 417,89 €	13 240,90 €	13 240,90 €	7 693,77 €
LASIE ARS ABADIE 2015	2016	31/12/2019	50 000,00 €	500,00 €	4 950,00 €	4 950,00 €	44 550,00 €
LASIE BECORAIL FEDER	2016	28/08/2018	185 890,88 €	- €	91 019,70 €	91 019,70 €	94 871,18 €
LASIE CAPQAI (ADEME)	2015	04/12/2017	63 721,28 €	53 500,00 €	9 399,15 €	9 399,15 €	822,13 €
LASIE COSIMPHI	2013	30/06/2017	71 542,00 €	63 614,69 €	7 822,79 €	7 822,79 €	104,52 €
LASIE CRISTALHYD	2013	31/08/2017	244 999,00 €	185 119,77 €	59 245,15 €	59 245,15 €	634,08 €
LASIE CSTB CONVENTION	2015	16/06/2021	400 000,00 €	138 963,50 €	108 000,00 €	108 000,00 €	153 036,50 €
LASIE CSTB KHELLADI	2016	08/02/2018	12 000,00 €	- €	7 200,00 €	7 200,00 €	4 800,00 €
LASIE CSTB PEREZ	2016	30/09/2017	12 000,00 €	- €	10 800,00 €	10 800,00 €	1 200,00 €
LASIE CSTB SARA	2013	31/03/2017	15 000,00 €	15 000,00 €	- €	- €	- €
LASIE DGA FONBAT	2014	30/09/2017	6 000,00 €	1 821,72 €	4 178,28 €	4 178,28 €	- €
LASIE ECOCORAIL	2013	31/08/2018	192 400,00 €	160 720,27 €	25 291,73 €	25 291,73 €	6 388,00 €
LASIE EOLIENNE 4 FEDER	2016	30/03/2020	338 123,27 €	- €	114 448,46 €	114 448,46 €	223 674,81 €
LASIE EVALSOS (ADEME)	2015	09/08/2017	103 344,05 €	19 852,41 €	81 213,31 €	81 213,31 €	2 278,33 €
LASIE FNTF	2016	30/09/2019	3 800,00 €	- €	2 000,00 €	2 000,00 €	1 800,00 €
LASIE GRIMOIRE (ADEME)	2015	25/11/2017	68 398,37 €	37 620,00 €	30 775,53 €	30 775,53 €	2,84 €
LASIE HECO (ANR)	2015	30/09/2020	126 854,00 €	21 800,00 €	44 922,00 €	44 922,00 €	60 132,00 €
LASIE IFSTTAR	2016	31/12/2017	31 597,77 €	3 597,77 €	18 000,00 €	18 000,00 €	- €
LASIE MODEVIE	2014	31/03/2019	77 032,00 €	20 000,00 €	22 080,00 €	22 080,00 €	34 952,00 €
LASIE OPALHA2	2012	27/02/2018	277 525,20 €	132 120,95 €	138 934,48 €	138 934,48 €	6 469,77 €
LASIE PH ADUSCOR	2016	31/12/2017	39 958,82 €	23 958,82 €	16 000,00 €	16 000,00 €	- €
LASIE PREDICTAIR	2014	12/04/2017	62 459,20 €	49 136,49 €	12 586,59 €	12 586,59 €	736,12 €
LASIE PRIEST SNECMA SAFRAN BT	2014	31/01/2018	73 187,00 €	7 603,52 €	15 095,48 €	15 095,48 €	488,00 €
LASIE RENOIR	2015	09/03/2017	68 570,80 €	48 732,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	16 838,80 €
LASIE RUPELLA	2014	26/08/2019	1 234 618,85 €	644 114,44 €	6 200,00 €	6 200,00 €	584 304,41 €
LASIE SAG RIDORET 2	2016	30/09/2018	35 000,00 €	35 000,00 €	19 406,40 €	19 406,40 €	593,60 €
LASIE SGP BLONDEAU	2016	31/12/2017	13 102,96 €	8 871,15 €	409 726,02 €	409 726,02 €	405 494,21 €
LASIE SIZHYF	2013	28/02/2017	93 600,00 €	78 867,31 €	9 000,00 €	9 000,00 €	5 732,69 €
LASIE SNECMA VERNON PUYDEBOIS	2015	30/09/2018	91 000,00 €	16 744,00 €	4 231,81 €	4 231,81 €	70 034,19 €
LASIE SOPREMA LASIE	2016	02/07/2017	16 667,00 €	- €	12 480,00 €	12 480,00 €	4 187,00 €
LASIE ST ADUSCOR	2016	31/12/2017	68 436,46 €	45 436,46 €	33 296,40 €	33 296,40 €	10 296,40 €
LASIE TERAQ	2015	30/09/2017	15 000,00 €	10 000,00 €	15 030,00 €	15 030,00 €	10 030,00 €
LASIE TIPEE	2012	28/08/2019	2 095 199,82 €	1 877 879,82 €	23 000,00 €	23 000,00 €	194 319,18 €
LASIE TOTAL FPH	2016	28/02/2017	32 585,00 €	21 339,25 €	4 500,00 €	4 500,00 €	6 745,75 €
LASIE TRIBUTE	2013	30/09/2017	142 435,00 €	138 897,54 €	217 319,18 €	217 319,18 €	213 781,72 €
LASIE VALOR LASIE	2016	31/12/2017	5 759,17 €	- €	11 245,75 €	11 245,75 €	5 486,58 €
LASIE VICAT	2011	30/09/2017	42 000,40 €	34 258,19 €	3 537,46 €	3 537,46 €	4 204,75 €
LIENSS ALPHANOSOS JABBOURI	2016	11/02/2017	10 000,00 €	8 430,66 €	1 569,34 €	1 569,34 €	- €
LIENSS ARCTOX	2014	27/02/2017	75 000,00 €	57 405,00 €	15 795,00 €	15 795,00 €	1 800,00 €
LIENSS CF PRESTIGE DE BAKKER	2016	31/07/2018	30 000,00 €	7 500,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	7 500,00 €
LIENSS CHEVALAIT	2015	30/03/2018	31 000,00 €	14 104,52 €	12 999,60 €	12 999,60 €	3 895,88 €
LIENSS IDCAPS 2016 MAUGARD	2016	03/01/2017	7 850,67 €	7 850,67 €	- €	- €	- €
LIENSS PNR MARAIS POITEVIN	2015	10/10/2017	15 000,00 €	7 500,00 €	1 647,00 €	1 647,00 €	5 853,00 €
LIENSS PORT DE PLAISANCE HTG	2016	03/10/2019	24 000,00 €	6 750,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	10 050,00 €
LIENSS PORT DE PLAISANCE BRENON	2016	30/09/2019	10 000,00 €	8 000,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	700,00 €
LIENSS RALPC CHAIRE BIONOVPROD IFA	2016	30/04/2020	210 000,00 €	21 500,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	118 500,00 €
LIENSS REOMERS	2013	14/11/2017	70 596,24 €	70 596,24 €	- €	- €	- €
LIENSS RPC CHAIR EVEX	2015	31/12/2018	300 000,00 €	143 432,10 €	148 919,79 €	148 919,79 €	7 648,11 €
LIENSS VALBIOTIS 2	2016	28/02/2018	60 165,76 €	48 250,00 €	9 899,18 €	9 899,18 €	2 016,58 €
LIENSS VULNERARE -2	2013	15/07/2017	75 600,00 €	75 488,78 €	1 111,22 €	1 111,22 €	- €
							- €

L3I	ACTIALUNA-IIBD	2015	30/05/2017	342 811,00 €	231 081,34 €	106 000,36 €		106 000,36 €	5 729,30 €	- €
L3I	AI ENVIRONNEMENT-L3I	2014	31/03/2017	6 000,00 €	4 000,00 €	1 800,00 €		1 800,00 €	200,00 €	- €
L3I	AMADI	2015	31/12/2017	36 100,00 €	19 000,00 €	15 390,00 €		15 390,00 €	1 710,00 €	- €
L3I	AUDINM	2015	30/09/2019	244 296,00 €	116 685,72 €	72 400,00 €		72 400,00 €	55 210,28 €	- €
L3I	DAUS (ANR)	2015	30/09/2018	89 440,00 €	46 601,67 €	35 030,00 €		35 030,00 €	7 818,33 €	- €
L3I	DGA CHLOE ARTAUD	2015	31/12/2018	3 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	- €
L3I	DIGISTORY ANR	2016	24/01/2018	29 160,00 €	9 000,00 €	19 440,00 €		19 440,00 €	720,00 €	- €
L3I	ECLATS (ANR)	2015	30/09/2020	138 950,00 €	17 900,00 €	49 993,96 €		49 993,96 €	71 056,04 €	- €
L3I	FLEX SENSE	2016	27/04/2017	29 200,00 €	22 658,00 €	6 542,00 €		6 542,00 €	- €	- €
L3I	FUSE IT	2014	14/10/2017	275 140,98 €	223 774,63 €	49 867,53 €		49 867,53 €	1 498,82 €	- €
L3I	ITESOFT SECURITE	2011	31/12/2017	180 000,00 €	180 000,00 €	- €		- €	- €	- €
L3I	ITESOFT SEGMENTATION	2012	31/12/2017	180 000,00 €	180 000,00 €	- €		- €	- €	- €
L3I	ITESOFT WEBSECURITE	2012	31/12/2017	180 000,00 €	180 000,00 €	- €		- €	- €	- €
L3I	LINUM 3	2014	30/09/2017	100 485,00 €	73 559,36 €	26 892,34 €		26 892,34 €	33,30 €	- €
L3I	NOKIA	2015	13/12/2018	30 000,00 €	- €	13 500,00 €		13 500,00 €	16 500,00 €	- €
L3I	RUWB (DGA)	2014	30/09/2017	3 000,00 €	1 717,83 €	1 282,00 €		1 282,00 €	0,17 €	- €
L3I	SHADES	2014	30/09/2018	175 188,00 €	90 950,83 €	79 385,76 €		79 385,76 €	4 851,41 €	- €
L3I	VISIR	2013	30/09/2017	81 588,00 €	80 728,29 €	859,71 €		859,71 €	- €	- €
UMS	CALO	2016	31/08/2017	18 000,00 €	500,00 €	- €		- €	17 500,00 €	- €
UMS	DCSMM MEDDE 2014-2017	2014	31/12/2017	492 075,00 €	305 968,70 €	82 490,00 €		82 490,00 €	103 616,30 €	- €
UMS	LISEA 62	2015	30/06/2017	29 918,00 €	29 918,00 €	- €		- €	- €	- €
UMS	PD5 AAMP NOTIF 2015	2015	20/09/2018	216 900,00 €	216 900,00 €	- €		- €	- €	- €
UMS	PD5 AAMP NOTIF 2016	2015	20/09/2018	210 000,00 €	198 291,77 €	11 708,23 €		11 708,23 €	- €	- €
UMS	REMMOANC	2014	31/01/2017	702 300,00 €	599 429,47 €	49 577,53 €		49 577,53 €	53 293,00 €	- €
CEBC	ECO-PHOQUES REGION NPC	2015	31/08/2016	46 480,00 €	29 725,00 €	6 755,00 €		6 755,00 €	10 000,00 €	- €
CEBC	ECO-PHOQUES AAMP	2015	15/03/2018	17 990,00 €	14 990,00 €	- €		- €	3 000,00 €	- €
CEBC	FONDATION TOTAL	2015	30/06/2017	56 300,00 €	16 000,00 €	40 500,00 €		40 500,00 €	200,00 €	- €
MIA	IMPACTUMORS	2015	30/09/2018	206 080,00 €	21 440,00 €	68 768,36 €		68 768,36 €	115 871,64 €	- €
MIA	SONDOR	2014	31/12/2017	42 000,00 €	38 868,02 €	3 131,98 €		3 131,98 €	- €	- €
CEJEP	CONTRAINTE PENALE	2015	01/03/2017	12 005,00 €	10 643,60 €	1 252,47 €		1 252,47 €	108,93 €	- €
CEJEP	REOMERS	2013	14/11/2017	8 840,00 €	8 840,00 €	- €		- €	- €	- €
CEJEP	SHADES	2014	30/09/2018	124 800,00 €	54 223,95 €	44 210,07 €		44 210,07 €	26 365,98 €	- €
CEJEP	STORISK	2015	30/09/2020	49 400,00 €	7 300,00 €	14 029,00 €		14 029,00 €	28 071,00 €	- €
CPER	BATIMENT RPC 2015-2016	2015	05/11/2017	596 000,00 €	6 000,00 €	590 000,00 €		590 000,00 €	- €	- €
CPER	BATIMENT CDA 2015-2020	2016	04/05/2021	375 000,00 €	17 500,00 €	200 000,00 €		200 000,00 €	157 500,00 €	- €
CPER	BATIMENT CD17 2015-2020	2016	04/05/2021	375 000,00 €	7 500,00 €	150 000,00 €		150 000,00 €	217 500,00 €	- €
CPER	ECONAT RPC 2015-2016	2015	05/11/2017	203 000,00 €	203 000,00 €	- €		- €	- €	- €
CPER	ECONAT CDA 2015-2020	2016	04/05/2021	555 000,00 €	218 750,00 €	160 000,00 €		160 000,00 €	176 250,00 €	- €
CPER	ECONAT CD17 2015-2020	2016	04/05/2021	555 000,00 €	111 000,00 €	111 000,00 €		111 000,00 €	333 000,00 €	- €
CPER	HABISAN RPC 2015-2016	2015	05/11/2017	154 000,00 €	144 000,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €	- €	- €
CPER	NUMERIC RPC 2015-2016	2015	05/11/2017	84 050,00 €	74 050,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €	- €	- €
CPER	NUMERIC CDA 2015-2020	2016	04/05/2021	220 000,00 €	4 400,00 €	197 000,00 €		197 000,00 €	18 600,00 €	- €
CPER	NUMERIC CD17 2015-2020	2016	04/05/2021	220 000,00 €	- €	87 800,00 €		87 800,00 €	132 200,00 €	- €
CPER	TRANSPORTS RPC 2015-2016	2015	05/11/2017	280 800,00 €	- €	280 800,00 €		280 800,00 €	- €	- €
LABO	COLLOQUES RPC 2015	2015	31/12/2017	27 000,00 €	24 947,20 €	2 052,80 €		2 052,80 €	- €	- €
LABO	COLLOQUES RALPC 2016	2016		26 000,00 €	2 250,00 €	18 450,00 €		18 450,00 €	5 300,00 €	- €
LABO	EQUIPEMENTS RPC 2015	2015	21/09/2017	65 051,00 €	64 751,00 €	300,00 €		300,00 €	- €	- €
	Total			1	2	3	4	5	6	7
	nom du contrat de recherche donné par l'établissement	date de la convention (cf M93)	date prévisionnelle de clôture de l'opération	Recettes pour l'opération pluriannuelle tous exercices budgétaires concernés cumulés	Somme des ordres de recettes émis au titre de l'opération pour tous exercices budgétaires strictement inférieurs (exercices < N) à l'exercice budgétaire (exercice N)	Somme des prévisions budgétaires de recettes au titre de l'opération pluriannuelle pour l'exercice (exercice N)	Somme des ordres de recettes émis au titre de l'opération pluriannuelle pour l'exercice budgétaire (exercice N)	Budget ouvert en recettes pour l'opération pluriannuelle pour tous les exercices budgétaires strictement supérieurs (exercices > N) à l'exercice (exercice N)	Différence entre le Budget ouvert en recettes pour toute l'opération et le montant total des ordres de recettes au titre de l'exercice N et depuis le début de l'opération jusqu'au 31/12/N-1	Différence entre le montant total de l'opération en dépenses et le montant total des prévisions de recettes

Délibération n° 2016-12-12-1-2-10: Campagne d'emplois 2017**Séance du 12 décembre 2016****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu l'avis du conseil académique de l'université du 22 novembre 2016,
Vu l'avis du comité technique de l'université du 25 novembre 2016,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 21 voix pour, 5 voix contre, 3 abstentions,

APPROUVE les propositions d'utilisation et de création d'emplois d'enseignants, enseignants-chercheurs et personnels BIATSS telles qu'elles sont présentées dans les documents annexés à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 12 décembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Campagne d'emplois 2017

SYNTHESE TOUTES OPERATIONS CONFONDUES

	Coût des propositions initiales		Proposition CA	
	Coût 2017	Coût 2018	Coût 2017	Coût 2018
1.a ENS vacants	621 796 €	1 865 387 €	210 948 €	632 845 €
1.b ENS susceptibles vacants	124 489 €	373 468 €	46 975 €	140 924 €
2.a Contractuels Enseignant vacants	300 575 €	932 337 €	217 000 €	681 612 €
2.b Contractuels Enseignant susceptibles vacants	0 €	0 €	0 €	0 €
3.a Contractuels RECH - Doctorants cont. SCSP ETAB	0 €	0 €	52 805 €	211 218 €
3.b Contractuels RECH - Doctorants cont. SCSP DREDE	0 €	0 €	7 544 €	30 174 €
3.c Contractuels RECH - Post-doctorant SCSP DREDE	0 €	0 €	0 €	40 800 €
4.a BIATSS vacants	39 117 €	117 351 €	10 224 €	30 672 €
4.b BIATSS susceptibles vacants	36 422 €	130 134 €	22 941 €	74 496 €
5. Contractuel Biatss vacants	19 283 €	57 849 €	19 283 €	57 849 €
6. Réhaussements			1 959 €	5 065 €
7. Créations	509 790 €	1 529 369 €	40 319 €	120 958 €
TOTAL	1 651 472 €	5 005 896 €	629 997 €	2 026 612 €

PRECISIONS METHODOLOGIQUES

LES COUTS CALCULÉS SONT LES COUTS QUI INTERVIENNENT AU-DELA DU SOCLE 0 (cf définition du socle 0). Ainsi :

> Pour tous les emplois d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de chercheurs,

seul le coût des opérations entrantes a été intégré : les sorties sont déjà intégrées dans le socle de base du Budget Initial 2017

> Pour tous les emplois de BIATSS,

c'est l'écart de coût entre la proposition formulée et le socle 0 qui a été calculé (car le renouvellement des CDD BIATSS présents à l'ULR est déjà intégré dans le socle du Budget initial 2017)

> Pour les calculs de coûts :

. Pour les agents entrants : coût moyen du corps à l'ULR au 01/01/2016, c'est-à-dire tous grades confondus.

Avec application de la future valeur du point du 01/02/2017

. Le régime indemnitaire actuellement en vigueur à l'ULR a été intégré pour les BIATSS.

Pour les enseignants-chercheurs, seule la PESR a été intégrée.

. Pour les titularisations Sauvadet, la hausse du taux de charge étant financée par le MESR, aucun coût n'a été intégré dans les tableaux

Campagne d'emplois 2017

Fichier n°1 : SYNTHÈSE EMPLOIS ENSEIGNANTS TITULAIRES

	Coût des propositions initiales		Proposition CA	
	Coût 2017	Coût 2018	Coût 2017	Coût 2018
UFR DSPG	218 939 €	656 816 €	61 544 €	184 632 €
UFR FLASH	112 936 €	338 809 €	23 967 €	71 901 €
UFR SCIENCES	163 188 €	489 563 €	60 953 €	182 859 €
IUT	117 818 €	353 455 €	55 570 €	166 709 €
MEEF	8 915 €	26 744 €	8 915 €	26 744 €
CIEL				
SOUS-TOTAL VACANTS	621 796 €	1 865 387 €	210 948 €	632 845 €
UFR DSPG	26 837 €	80 511 €	9 860 €	29 581 €
UFR FLASH	27 957 €	83 872 €	10 820 €	32 460 €
UFR SCIENCES	35 164 €	105 492 €	6 573 €	19 720 €
IUT	34 531 €	103 593 €	19 721 €	59 163 €
MEEF				
CIEL				
SOUS-TOTAL SUSCEPTIBLES VACANTS	124 489 €	373 468 €	46 975 €	140 924 €
TOTAL EMPLOIS ENSEIGNANTS TIULAIRES	746 285 €	2 238 855 €	257 923 €	773 769 €

Campagne d'emplois 2017

Fichier n°2 : SYNTHESE EMPLOIS ENSEIGNANTS CONTRACTUELS

	Coût des propositions initiales		Proposition CA	
	Coût 2017	Coût 2018	Coût 2017	Coût 2018
UFR DSPG	58 162 €	174 485 €	37 308 €	111 925 €
UFR FLASH	101 691 €	305 072 €	79 622 €	238 866 €
UFR SCIENCES	98 565 €	295 695 €	60 653 €	181 960 €
IUT	31 338 €	124 625 €	28 596 €	116 401 €
MEEF				
CIEL	10 820 €	32 460 €	10 820 €	32 460 €
SOUS-TOTAL VACANTS	300 575 €	932 337 €	217 000 €	681 612 €
UFR DSPG				
UFR FLASH				
UFR SCIENCES				
IUT				
MEEF				
CIEL				
SOUS-TOTAL SUSCEPTIBLES VACANTS				
TOTAL EMPLOIS ENSEIGNANTS CONTRACTUELS	300 575 €	932 337 €	217 000 €	681 612 €

Campagne d'emplois 2017

Fichier n°4 : SYNTHÈSE EMPLOIS BIATSS TITULAIRES

	Coût des propositions initiales		Proposition CA	
	Coût 2017	Coût 2018	Coût 2017	Coût 2018
UFR DSPG				
UFR FLASH				
UFR SCIENCES	17 569 €	52 706 €		
IUT				
MEEF				
CIEL				
ACTICE				
BU	7 396 €	22 189 €		
MRIP	14 152 €	42 456 €	10 224 €	30 672 €
SDSU				
SERVICES GENERAUX				
SOUS-TOTAL VACANTS	39 117 €	117 351 €	10 224 €	30 672 €
UFR DSPG				
UFR FLASH	13 122 €	29 702 €	8 915 €	17 080 €
UFR SCIENCES				
IUT				
MEEF				
CIEL				
ACTICE				
BU				
MRIP				
SDSU				
SERVICES GENERAUX	23 300 €	100 432 €	14 027 €	57 416 €
SOUS-TOTAL SUSCEPTIBLES VACANTS	36 422 €	130 134 €	22 941 €	74 496 €
TOTAL EMPLOIS BIATSS TITULAIRES	75 539 €	247 486 €	33 165 €	105 168 €

Campagne d'emplois 2017

Fichier n°5 : SYNTHESE EMPLOIS BIATSS CONTRACTUELS

	Coût des propositions initiales		Proposition CA	
	Coût 2017	Coût 2018	Coût 2017	Coût 2018
UFR DSPG				
UFR FLASH				
UFR SCIENCES				
IUT				
MEEF				
CIEL				
ACTICE				
BU				
MRIP				
SDSU				
SERVICES GENERAUX	19 283 €	57 849 €	19 283 €	57 849 €
SOUS-TOTAL VACANTS	19 283 €	57 849 €	19 283 €	57 849 €
TOTAL EMPLOIS BIATSS CONTRACTUELS	19 283 €	57 849 €	19 283 €	57 849 €

Campagne d'emplois 2017

Fichier n°1 : SYNTHÈSE EMPLOIS ENSEIGNANTS TITULAIRES

	Coût des propositions initiales	
	Coût 2017	Coût 2018
UFR DSPG	218 939 €	656 816 €
UFR FLASH	112 936 €	338 809 €
UFR SCIENCES	163 188 €	489 563 €
IUT	117 818 €	353 455 €
MEEF	8 915 €	26 744 €
CIEL		
SOUS-TOTAL VACANTS	621 796 €	1 865 387 €
UFR DSPG	26 837 €	80 511 €
UFR FLASH	27 957 €	83 872 €
UFR SCIENCES	35 164 €	105 492 €
IUT	34 531 €	103 593 €
MEEF		
CIEL		
SOUS-TOTAL SUSCEPTIBLES VACANTS	124 489 €	373 468 €
TOTAL EMPLOIS ENSEIGNANTS TIULAIRES	746 285 €	2 238 855 €

Proposition CA	
Coût 2017	Coût 2018
61 544 €	184 632 €
23 967 €	71 901 €
60 953 €	182 859 €
55 570 €	166 709 €
8 915 €	26 744 €
210 948 €	632 845 €
9 860 €	29 581 €
10 820 €	32 460 €
6 573 €	19 720 €
19 721 €	59 163 €
46 975 €	140 924 €
257 923 €	773 769 €

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°1

1. UFR Droit-Science Politique-Gestion

ENSEIGNANTS VACANTS

2015/2016	2016/2017	2017/2018	Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
				Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
PR 06PR1322 06 Sciences de gestion EC contractuel 100%	PR 06PR1322 06 Sciences de gestion EC contractuel 100%	PR 06PR1322 06 Sciences de gestion EC contractuel	Priorité 1 de la composante	37 899 €	113 697 €	12 099 €	36 298 €
PR 01PR0024 01 Droit privé EC contractuel 100%	PR 01PR0024 01 Droit privé EC contractuel 100%	PR 01PR0024 01 Droit privé Enseignant contractuel	Priorité 2 de la composante	37 899 €	113 697 €	12 099 €	36 298 €
MCF 06MCF0341 06 Science de gestion	MCF 06MCF0341 06 Science de gestion Retraite le 01/09/2017	MCF 06MCF0341 06 Science de gestion EC contractuel	Priorité 3 de la composante	27 014 €	81 043 €	12 099 €	36 298 €
PR 02PR0205 02 Droit public mutation titulaire 31/08/16	PR 02PR0205 02 droit public EC contractuel 100%	PR 02PR0205 02 Droit public Vacant (HCOMP)	Priorité 4 de la composante.	37 899 €	113 697 €	3 287 €	9 860 €
MCF 04MCF0032 04 Science politique mutation titulaire	MCF 04MCF0032 04 Science politique ATER Droit public du 09/09 au 31/12/2016 Vacant a/c 01/01/2017	MCF 04MCF0032 04 Science politique Vacant (HCOMP)	Priorité 5 de la composante	27 014 €	81 043 €	3 287 €	9 860 €
PRAG H8010PRAG1316 8010 Economie et Gestion ECC 100%	PRAG H8010PRAG1316 8010 Economie et Gestion vacant	PRAG H8010PRAG1316 8010 Economie et Gestion EC contractuel	Demande de transformation en MCF besoins encadrement SIAM et potentiel recherche Priorité 6 de la composante	27 014 €	81 043 €	12 099 €	36 298 €
MCF 02MCF0177 02 Droit public EC contractuel 70%	MCF 02MCF0177 02 Droit public EC contractuel 100%	MCF 02MCF0177 02 Droit public Vacant (HCOMP)	Priorité 7 de la composante ! Gel annoncé lors de la publication 2016 du PR 01 !	12 099 €	36 298 €	3 287 €	9 860 €
PR 01PR0332 01 Droit privé EC contractuel 100%	PR 01PR0332 01 Droit privé vacant du 01/09 au 30/11/2016 Tit. à compter 01/12/16	PR 01PR0332 01 Droit privé Titulaire 100%	CDD depuis 02/02/2015 Publication 46-1 au fil de l'eau en 2016				
PR 01PR0363 01 Droit privé MAD par convention	PR 01PR0363 01 Droit privé EC contractuel 100%	PR 01PR0363 01 Droit privé Vacant (HCOMP)		12 099 €	36 298 €	3 287 €	9 860 €
Vacant							
				218 939 €	656 816 €	61 544 €	184 632 €

ENSEIGNANTS SUSCEPTIBLES VACANTS

PR U0200PR0030 02 Droit public Titulaire 100%	PR U0200PR0030 02 Droit public Titulaire 100%	PR U0200PR0030 02 Droit public	Demande de mutation envisagée				
MCF U0100MCF0017 01 Droit privé Titulaire 100%	MCF U0100MCF0017 01 Droit privé Titulaire jusqu'au 30/11/2016 puis vacant à c/du 01/12/2016	MCF U0100MCF0017 01 Droit privé Vacant (HCOMP)	Recrutement PR 46-1. Non remplacé pour l'année 2016- 2017	12 099 €	36 298 €	3 287 €	9 860 €
MCF U02MCF0004 02 Droit public Titulaire 100%	MCF U02MCF0004 02 Droit public Titulaire 100%	MCF U02MCF0004 02 Droit public	Possible recrutement en qualité de Directeur de Recherche				
PRAG H8010PRAG0276 8010 Economie et gestion CDI 100%	PRAG H8010PRAG0276 8010 Economie et gestion CDI 100%	PRAG H8010PRAG0276 8010 Economie et gestion Vacant (HCOMP)	Départ en retraite prévu. Remplacement par un contractuel avec demande de cédésation	14 738 €	44 213 €	6 574 €	19 721 €
				26 837 €	80 511 €	9 860 €	29 581 €
				245 776 €	737 327 €	71 404 €	214 213 €

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°1

2. UFR FLASH

ENSEIGNANTS VACANTS

2015/2016	Décision	2016/2017	Proposition CA	2017/2018	Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
						Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
PR 22PR0215 22 Histoire et civilisation Titulaire 100% retraite 01/01/2016 vacant depuis 01/01/2016	Recrutement ATER	PR 22PR0215 22 Histoire et civilisation ATER 50%	Vacant (HCOMP)	PR 22PR0215 22 Histoire et civilisation Vacant (HCOMP)	ATER à 50% compte tenu fin de décharge VP CA Priorité 2 UFR	37 899 €	113 697 €	3 287 €	9 860 €
MCF 14MCF0374 14 Portugais 1 ATER 100%		MCF 14MCF0374 14 Portugais ATER 100%		MCF 14MCF0374 14 Portugais Vacant (HCOMP)	Titulaire MCF en dispo jusqu'au 31/08/2017. Transformation PR 05 demandée - cf. fichier n°6 Priorité 3	37 899 €	113 697 €	3 287 €	9 860 €
MCF 11MCF0352 11 Anglais CONTR 100%		MCF 11MCF0352 11 Anglais ATER 100%		MCF 11MCF0352 11 Anglais Enseignant contractuel ou retour titulaire	Titulaire en disponibilité jusqu'au 31/08/2017. Recrutement ATER	26 318 €	78 955 €	10 820 €	32 460 €
PRAG H0422PRAG0227 Coréen CONTR 100%	Renouvellement ENS contractuel	PRAG H0422PRAG0227 Coréen CONTR 100%	Vacant (HCOMP)	PRAG H0422PRAG0227 Coréen 1 ATER 100%	Renouvellement CDD demandé	10 820 €	32 460 €	6 574 €	19 721 €
						112 936 €	338 809 €	23 967 €	71 901 €

ENSEIGNANTS SUSCEPTIBLES VACANTS

MCF 05MCF0222 05 sciences économiques Titulaire 100 %	Sans objet	MCF 05MCF0222 05 sciences économiques Titulaire 100 %	Pas de rehaussement	1 PAST 50% 05 sciences économiques Titulaire 100 %	Sans objet suite demande rehaussement PR 05 non retenu - cf. fichier n°6 Priorité 3 bis UFR					
PRAG H1000PRAG0239 Histoire-Géographie Titulaire 100%		PRAG H1000PRAG0239 Histoire-Géographie Titulaire 100%		Vacant (HCOMP) Histoire-Géographie Titulaire 100%		Demande de rehaussement en MCF. Priorité 4 UFR				
PRAG H0422PRAG0278 FLE Titulaire 100%		PRAG H0422PRAG0278 FLE Titulaire 100% Retraite 31/08/2017		PRAG H0422PRAG0278 Anglais Enseignant contractuel		! Demande de changement de discipline et donc de département.	27 957 €	83 872 €	10 820 €	32 460 €
						27 957 €	83 872 €	10 820 €	32 460 €	
						140 894 €	422 681 €	34 787 €	104 361 €	

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°1

3. UFR SCIENCES

ENSEIGNANTS VACANTS

2015/2016	→	2016/2017	→	2017/2018	Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
	Décision		Proposition CA			Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
PR 68PR0171 68 Biologie des organismes Titulaire retraite 01/03/16 puis VACANT	1 ATER à 100%	PR 68PR0171 68 Biologie des organismes 1 ATER 100%	1 ATER 100% Biologie /LIENSs	PR 68PR0171 68 Biologie des organismes 1 ATER 100%	Publication 46-1 session synchronisée Priorité 1 EC composante	37 899 €	113 697 €	12 343 €	37 028 €
PR 60PR0288 60 Mécanique VACANT	Gel 1 ATER 100%	PR 60PR0288 60 Mécanique 1 ATER 100%	1 ATER 100% Génie civil / LaSIE	PR 60PR0288 60 Mécanique 1 ATER 100%	Publication 46-1 session synchronisée Priorité 2 EC composante	37 899 €	113 697 €	12 343 €	37 028 €
PR 64PR0065 64 Biochimie-biologie molé. Retraite titulaire 30/10/15 1 ATER à 100% au 01/11/15	1 ATER à 100%	PR 64PR0065 64 Biochimie-biologie molé. ATER 100%	1 ATER 100% Biotech / LIENS	PR 64PR0065 64 Biochimie-biologie molé. 1 ATER 100%	Publication 46-1 session synchronisée Priorité 3 EC composante	37 899 €	113 697 €	12 343 €	37 028 €
MCF 28MCF0046 28 Milieux denses et matériaux VACANT	1 ATER 100%	MCF 28MCF0046 28 Milieux denses et matériaux 1 ATER 100%	1 ATER 50% Physique /LaSIE	MCF 28MCF0046 28 Milieux denses et matériaux 1 ATER 50%	Publication 26-1 session synchronisée Priorité 4 EC composante	27 014 €	81 043 €	10 434 €	31 303 €
MCF 60MCF0344 60 Génie civil 1 ATER à 100%	1 ATER 100%	MCF 60MCF0344 60 Génie civil 1 ATER à 100%	Vacant (HCOMP)	MCF 60MCF0344 60 Génie civil 1 ATER 100%	Titulaire en dispo radié des cadres à c. 29/02/2016 - Gel avec utilisation de la masse salariale : 1 ATER 100%.	12 272 €	36 817 €	3 287 €	9 860 €
PR 64PR0375 64 Biochimie 1 PAST à 50%	PAST	PR 64PR0375 64 Biochimie 1 PAST à 50% Fin de contrat 31/08/2017	Recrutement/ renouvellement PAST 50%	PR 64PR0375 64 Biochimie 1 PAST 50%	Support également occupé par 1 PAST de l'IUT	10 204 €	30 612 €	10 204 €	30 612 €
						163 188 €	489 563 €	60 953 €	182 859 €

ENSEIGNANTS SUSCEPTIBLES VACANTS

PR 60PR0013 60 Mécanique Titulaire 100%		PR 60PR0013 60 Mécanique Retraite 01/02/2017 puis vacante	Vacant (HCOMP)	PR 60PR0013 60 Génie civil Vacant (HCOMP)	Gel avec utilisation de la masse salariale : 2 ATER à 50%	17 582 €	52 746 €	3 287 €	9 860 €
MCF 67MCF0156 67 Bio. des pop. et éco. Titulaire 100%		MCF 67MCF0156 67 Bio. des pop. et éco. Titulaire 100% Retraite 31/08/2017	Vacant (HCOMP)	MCF 67MCF0156 67 Bio. des pop. et éco. Vacant (HCOMP)	Gel avec utilisation de la masse salariale : 2 ATER à 50%	17 582 €	52 746 €	3 287 €	9 860 €
						35 164 €	105 492 €	6 573 €	19 720 €
						198 352 €	595 055 €	67 526 €	202 579 €

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°1

4. IUT

ENSEIGNANTS VACANTS

2015/2016	Décision	2016/2017	Proposition CA	2017/2018	Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
						Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
PRAG H0202PRAG0125 0202 Lettres modernes Titulaire 80% mutation interne FLASH	Transformation en poste PRAG et publication en 2ème campagne gel recrutement EC contractuel	PRAG H0202PRAG0125 0202 Lettres modernes vacant	Vacant (HCOMP)	PRAG H0202PRAG0125 0202 Lettres modernes Vacant (HCOMP)	Dépt. Informatique mutation interne (FLASH) Priorité 2 IUT	27 957 €	83 872 €	6 574 €	19 721 €
PAST PAST8023 06 Sciences de gestion PAST 50% Retraite 01/04/2016		PRAG PRAG8023 8010 Economie et gestion Ens. contractuel 100%	Enseignant contractuel	PRAG PRAG8023 8010 Economie et gestion Enseignant contractuel	Transformation des 2 supports de PAST en 1 PRAG pour augmenter le potentiel dpt TC. Priorité 1 de l'IUT.	27 957 €	83 872 €	10 820 €	32 460 €
PAST PAST8013 06 Sciences de gestion					Poste gelé par mesure de précaution car contentieux suite recrutement infructueux Priorité 3 IUT	27 014 €	81 043 €	12 343 €	37 028 €
VACANT MCF 64MCF0090 64 Biochimie / 68 Biologie 1 ATER à 100%		MCF 64MCF0090 64 Biochimie / 68 Biologie 1 ATER 100%	1 ATER 100%	MCF 64MCF0090 64 Microbiologie - Biochimie 1 ATER 100%	Support FST partagé FST et IUT pour accueillir 2 PAST à 50%	10 204 €	30 612 €	10 204 €	30 612 €
PR 64PR0375 60 Génie Civil 1 PAST à 50%		PR 64PR0375 60 Génie Civil 1 PAST à 50% Fin de contrat 31/08/2017	Recrutement/ renouvellement PAST 50%	PR 64PR0375 60 Génie Civil 1 PAST à 50%	Titulaire du poste en disponibilité jusqu'au 31/08/2019. Dépt. R&T.	12 343 €	37 028 €	12 343 €	37 028 €
MCF 61MCF0119 27/61 Génie Informatique Titulaire en dispo. 1 ATER à 100%		MCF 61MCF0119 27/61 Génie Informatique Titulaire en dispo. 1 ATER à 100%	1 ATER 100%	MCF 61MCF0119 27/61 Génie Informatique 1 ATER100%	L'IUT lie le sort des 2 postes de MCF 0063 et 0090	12 343 €	37 028 €	3 287 €	9 860 €
MCF 64MCF0063 64 Biochimie Titulaire 100% Retraite 01/10/2016 puis V	ATER	MCF 68MCF0063 64 Biochimie 1 ATER à 100%	Vacant (HCOMP)	MCF 64MCF0063 64 Microbiologie - Biochimie Vacant (HCOMP)					
						117 818 €	353 455 €	55 570 €	166 709 €

ENSEIGNANTS SUSCEPTIBLES VACANTS

PRCE 0422PRCE0128 0422 Anglais Titulaire 100%	PRCE 0422PRCE0128 0422 Anglais Titulaire 100% Retraite au 31/08/2017	Vacant (HCOMP)	PRCE 0422PRCE0128 0422 Anglais Vacant (HCOMP)	Dépt. Informatique Priorité 5 IUT	27 957 €	83 872 €	6 574 €	19 721 €
PRCE 8010PRCE0116 8010 : Economie et gestion Titulaire 100%	PRCE 8010PRCE0116 8010 : Economie et gestion Titulaire 100%	Vacant (HCOMP)	PRCE 8010PRCE0116 8010 : Economie et gestion Titulaire jusqu'au 30/09/2017 Vacant (HCOMP)	Dépt. Informatique			6 574 €	19 721 €
PRCE 1600PRCE0085 Sc. la vie et de la terre Titulaire 100%	PRCE 1600PRCE0085 Sc. la vie et de la terre Titulaire 100% Retraite au 31/12/2017	voir campagne 2018	PRCE 1600PRCE0085 Sc. la vie et de la terre Titulaire jusqu'au 31/12/2017	Dépt. Génie Biologique				
PRAG H8030PRAG0079 8010 Economie et gestion Titulaire 100%	PRAG H8030PRAG0079 8010 Economie et gestion Titulaire 100%	Vacant (HCOMP)	PRAG H8030PRAG0079 8010 Economie et gestion Vacant (HCOMP)	Décharge 50% Pôle Alternance Demande de détachement de l'agent sur emploi d'IGR / réorientation professionnelle	6 574 €	19 721 €	6 574 €	19 721 €
					34 531 €	103 593 €	19 721 €	59 163 €

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°1

5. MEEF

ENSEIGNANTS VACANTS

2015/2016	2016/2017	2017/2018	Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
				Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
PRCE H0202PRCE1299 Lettres modernes Titulaire 50% + CDI 50% FLASH portugais PRCE H1600PRCE1301 Sciences de la vie et de la Terre Titulaire 50%	PRCE H0202PRCE1299 Lettres modernes Titulaire 50% jusqu'au 31/12/16 2 tit. A 50% à c. 01/01/17 PRCE H1600PRCE1301 Sciences de la vie et de la Terre Titulaire 50% jusqu'au 31/12/16 CDD BIATSS C à c. 16/01/17	PRCE H0202PRCE1299 LM / SVT 2 titulaires 50% en services partagés ADT xxxADTxxxx CDD BIATSS C 100%	Renouvellement service partagé. Changement de support pour le CDI en portugais - cf. supra FLASH Renouvellement service partagé Installation des 2 services partagés sur le même support - cf. supra ; support gelé pour recruter 1 BIATSS pour gestion MEEF PLC	8 915 €	26 744 €	8 915 €	26 744 €
				8 915 €	26 744 €	8 915 €	26 744 €

ENSEIGNANTS SUSCEPTIBLES VACANTS

				0 €	0 €	0 €	0 €
				8 915 €	26 744 €	8 915 €	26 744 €

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°1

6. CIEL

ENSEIGNANTS VACANTS

2015/2016	Décision	2016/2017	Proposition CA	2017/2018	Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
						Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
						0 €	0 €	0 €	0 €

ENSEIGNANTS SUSCEPTIBLES VACANTS

PRAG 0422PRAG0389 Anglais Titulaire 100%	PRAG 0422PRAG0389 Anglais Titulaire 100% disponibilité à c/ du 15/11/16	Vacant	1 ATER 100% Anglais vacant	Agent en CLD ayant sollicité une réintégration et une mise en disponibilité		0 €	0 €	0 €	0 €
						0 €	0 €	0 €	0 €

Campagne d'emplois 2017

Fichier n°2 : SYNTHESE EMPLOIS ENSEIGNANTS CONTRACTUELS

	Coût des propositions initiales		Proposition CA	
	Coût 2017	Coût 2018	Coût 2017	Coût 2018
UFR DSPG	58 162 €	174 485 €	37 308 €	111 925 €
UFR FLASH	101 691 €	305 072 €	79 622 €	238 866 €
UFR SCIENCES	98 565 €	295 695 €	60 653 €	181 960 €
IUT	31 338 €	124 625 €	28 596 €	116 401 €
MEEF				
CIEL	10 820 €	32 460 €	10 820 €	32 460 €
SOUS-TOTAL VACANTS	300 575 €	932 337 €	217 000 €	681 612 €
UFR DSPG				
UFR FLASH				
UFR SCIENCES				
IUT				
MEEF				
CIEL				
SOUS-TOTAL SUSCEPTIBLES VACANTS				
TOTAL EMPLOIS ENSEIGNANTS CONTRACTUELS	300 575 €	932 337 €	217 000 €	681 612 €

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°2

1. UFR Droit-Science Politique-Gestion

CONTRACTUELS ENSEIGNANTS VACANTS

2015/2016	Décision	2016/2017	Proposition CA	2017-2018	Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
						Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
PAST U0600PAST8014 8010 Economie et Gestion 50%		PAST U0600PAST8014 8010 Economie et Gestion 50% fin de contrat 31/08/2017	EC contractuel INM 454 obligation service doublée	PAST U0600PAST8014 8010 Economie et Gestion EC contractuel 50%	Remise de transfert, de plusieurs postes de PAST en 1 poste de MCF. 1 ECC 100% impossible sur un emploi à 50%	8 791 €	26 373 €	6 050 €	18 149 €
ATER ATER0313 01 Droit privé ATER 100%	ATER 100%	ATER ATER0313 01 Droit privé ATER 100%	1 ATER 100%	ATER ATER0313 01 Droit privé ATER 100%	Fin de contrat doctoral 30/09/2017	12 343 €	37 028 €	12 343 €	37 028 €
ATER ATER0315 02 Droit public ATER 100%	ATER 100%	ATER ATER0315 02 Droit public ATER 100%	1 ATER 100%	ATER ATER0315 02 Droit public ATER 100%	Fin de contrat doctoral 30/09/2017, Fin de contrat doctoral 30/09/2016.	12 343 €	37 028 €	12 343 €	37 028 €
ATER ATER0354 ATER 50% en 01 Droit privé ATER 50% en 02 Droit public	ATER 100%	ATER ATER0354 01 Droit privé ATER 100%	Vacant (HCOMP)	ATER ATER0354 01 Droit privé Vacant (HCOMP)	Pas de potentiel interne	12 343 €	37 028 €	3 287 €	9 860 €
ATER ATER0358 ATER 50% en 03 Histoire droit ATER 50% en 04 Science pol.	ATER 100% changement de section	ATER ATER0358 02 Droit public ATER 100%	Vacant (HCOMP)	ATER ATER0358 04 Sciences politiques Vacant (HCOMP)	Pas de potentiel interne	12 343 €	37 028 €	3 287 €	9 860 €
						58 162 €	174 485 €	37 308 €	111 925 €

CONTRACTUELS ENSEIGNANTS SUSCEPTIBLES VACANTS

						0 €	0 €	0 €	0 €
						58 162 €	174 485 €	37 308 €	111 925 €

2. UFR FLASH

2015/2016

[illegible]

Page 10 of 10

□

--	--	--	--	--

0C 0C 0C 0C

101 691 C	305 072 C	79 622 C	238 866 C
-----------	-----------	----------	-----------

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°2

3. UFR SCIENCES

CONTRACTUELS ENSEIGNANTS VACANTS

2015/2016	Décision	2016/2017	Proposition CA	2017-2018	Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
						Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
ATER ATER0340 60 Mécanique 2 ATER à 50%	1 ATER 100%	ATER ATER0340 60 Mécanique 1 ATER à 100%	1 ATER à 50%	ATER ATER0340 1 ATER 50% MIA	Priorités 1 et 5 ATER composante	17 582 €	52 746 €	10 434 €	31 303 €
ATER ATER0355 67 Biologie popu et écologie 2 ATER à 50%	1 ATER 100%	ATER ATER0355 67 Biologie popu et écologie 1 ATER à 100%	1 ATER à 50%	ATER ATER0355 1 ATER 50% L3i	Priorité 2 ATER composante	12 343 €	37 028 €	10 434 €	31 303 €
ATER ATER0316 1 ATER 50% - 27 Informatique 1 ATER 50% - 61 Génie info.	1 ATER 100%	ATER ATER0316 1 ATER à 100%	1 ATER à 100%	ATER ATER0316 Informatique 1 ATER 100% L3i	Priorité 3 ATER composante	12 343 €	37 028 €	12 343 €	37 028 €
ATER ATER0339 35 Sciences de la terre 2 ATER à 50%	1 ATER 100%	ATER ATER0339 35 Sciences de la terre 1 ATER à 100%	1 ATER à 50%	ATER ATER0339 35 Sciences de la terre 1 ATER 50% LIENSs	Priorités 6 et 12 ATER composante	17 582 €	52 746 €	10 434 €	31 303 €
ATER ATER0318 1 ATER 50% - 28 Mil. denses 1 ATER 50% - 32 Chimie orga.	1 ATER 100%	ATER ATER0318 31/32/33 1 ATER 100%	1 ATER à 50%	ATER ATER0318 Physique/Chimie 1 ATER 50% LaSE	Priorités 8 et 13 ATER composante	17 582 €	52 746 €	10 434 €	31 303 €
ATER ATER0379 1 ATER 50% - 60 Mécanique 1 ATER 50% - 64 Biochimie	1 ATER 100%	ATER ATER0379 64 Biochimie 1 ATER 100%	Vacant (HCOMP)	ATER ATER0379 64 Biochimie Vacant (HCOMP)	Priorité 9 ATER composante	12 343 €	37 028 €	3 287 €	9 860 €
ATER ATER0338 67 Biologie popu et écologie 1 ATER à 50%	1 ATER à 50%	ATER ATER0338 67 Biologie popu et écologie 1 ATER à 50%	Vacant (HCOMP)	ATER ATER0338 67/68 Vacant (HCOMP)	Chaire CNRS Hors classement priorités	8 791 €	26 373 €	3 287 €	9 860 €
PAST U6000PAST18006 1 PAST 50%	sans objet	PAST U6000PAST18006 1 PAST 50%	Renouvellement PAST	PAST U6000PAST18006 1 PAST 50% Fin de contrat le 31/12/2017	Renouvellement	Initialement intégrés dans le socle 0			
PAST U6200PAST18021 1 PAST 50%	sans objet	PAST U6200PAST18021 1 PAST 50% Fin de contrat le 31/08/2017	Renouvellement PAST	PAST U6200PAST18021 1 PAST 50%	Renouvellement				
PAST U6000PAST18007 1 PAST 50%	sans objet	PAST U6000PAST18007 1 PAST 50%	Renouvellement PAST	PAST U6000PAST18007 1 PAST 50% Fin de contrat le 31/10/2017	Renouvellement				
						98 565 €	295 695 €	60 653 €	181 960 €

CONTRACTUELS ENSEIGNANTS SUSCEPTIBLES VACANTS

						0 €	0 €	0 €	0 €
						98 565 €	295 695 €	60 653 €	181 960 €

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°2

4. IUT

CONTRACTUELS ENSEIGNANTS VACANTS

CONTRACTUELS ENSEIGNANTS VACANTS

2015/2016	 Décision	2016/2017	 Proposition CA	2017-2018	Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
						Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
ATER ATER0314 1 ATER 50% - 27 Info 1 ATER 50% - 61 Génie Info PAST PAST8022 60 Génie civil Contractuel associé mi-temps PAST PAST8009 60 Génie civil Contractuel associé mi-temps	Transfert depuis FLASH (compensation VPCA) 1 ATER à 100%	ATER ATER1295 06 Sciences de gestion ATER 50% ATER ATER0314 27 Info. et 61 Génie Info. 1 ATER à 100% PAST PAST8022 60 Génie civil Contractuel associé mi-temps PAST PAST8009 60 Génie civil fin de contrat 31/08/2017	EC contractuel 50% 1 ATER à 100% Renouvellement / recrutement Renouvellement / recrutement	ATER ATER1295 06 Sciences de gestion EC contractuel 50% ATER ATER0314 27 Informatique 1 ATER à 100% PAST PAST8022 60 Génie civil 1 PAST 50% fin de contrat 31/12/2017 PAST PAST8009 60 Génie civil 1 PAST 50%		8 791 €	26 373 €	6 050 €	18 149 €
					Dépt. Informatique	12 343 €	37 028 €	12 343 €	37 028 €
							30 612 €		30 612 €
						10 204 €	30 612 €	10 204 €	30 612 €
						31 338 €	124 625 €	28 596 €	116 401 €

CONTRACTUELS ENSEIGNANTS SUSCEPTIBLES VACANTS

						0 €	0 €	0 €	0 €
						31 338 €	124 625 €	28 596 €	116 401 €

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°2

5. CIEL

CONTRACTUELS ENSEIGNANTS VACANTS

2015/2016	Décision	2016/2017	Proposition CA	2017-2018	Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
						Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
ML U1000ML0351 11 Anglais Ens. Contr. 100%	Renouvellement CDD	En. Contr. 0351 11 Anglais Ens. contractuel 100%	Renouvellement CDD	En. Contr. 0351 11 Anglais Ens. contractuel 100%	Emploi transformé en campagne 2015	10 820 €	32 460 €	10 820 €	32 460 €
						10 820 €	32 460 €	10 820 €	32 460 €

CONTRACTUELS ENSEIGNANTS SUSCEPTIBLES VACANTS

						0 €	0 €	0 €	0 €
						10 820 €	32 460 €	10 820 €	32 460 €

Campagne d'emplois 2017

Fichier n°3 : SYNTHESE EMPLOIS RECHERCHE sur SCSP
Doctorants contractuels et Post-doctorant Ministère

	Coût des propositions initiales		Proposition CA	
	Coût 2017	Coût 2018	Coût 2017	Coût 2018
SOUS-TOTAL DOCTORANT CONTRACTUEL SCSP ETAB	0 €	0 €	52 805 €	211 218 €
SOUS-TOTAL DOCTORANT CONTRACTUEL SCSP DREDE	0 €	0 €	7 544 €	30 174 €
SOUS-TOTAL POST-DOCTORANT SCSP DREDE	0 €	0 €	0 €	40 800 €
TOTAL EMPLOIS RECHERCHE SCSP	0 €	0 €	60 348 €	282 192 €

A noter :

- L'allocation initiale pour le poste de post-doctorant était de 40 800€ annuels
 - Le stock d'emplois de doctorants contractuels non fléchés est fixé par le MESR à 26 (quel que soit le nombre par promotion)
- A l'ULR, 10 emplois ont été ouverts à la rentrée 2015 puis 9 à la rentrée 2016
Le plafond est donc fixé à 7 emplois pour la rentrée 2017 (alors que 8 doctorants arriveront en fin de contrat)

Nombre de doctorants contractuels par type de financement et par promotion

	Début rentrée 2014 Fin rentrée 2017	Début rentrée 2015 Fin rentrée 2018
MESR	8	10
MESR fléchés (Handicap, ENS)	0	3
CDA	2	2
DGA 100%	1	0
Région 100%	5	5
Région 50% + CD79 50%	0	2
Région 50% + DGA 50%	1	2
Région 50% + ULR 50%	2	1
Région 50% + Autre partenaire 50%	0	0
Sous-total CRB Masse salariale	19	25
Sous-total CRB Laboratoires	3	2
Total doctorants contractuels	22	27
	<i>dt 1 démissionnaire</i>	<i>dt 3 démissionnaires</i>

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°3

EMPLOIS DOCTORANTS CONTRACTUELS SCSP

2015/2016	2016/2017	2017-2018	Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
				Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
E14001D-MIN Doctorant contractuel LASIE	E14001D-MIN Doctorant contractuel LASIE Fin de contrat 30/09/2017	E14001D-MIN Doctorant contractuel LASIE	Promotion MESR rentrée 2014			7 544 €	30 174 €
E14003D-MIN Doctorant contractuel L3I	E14003D-MIN Doctorant contractuel L3I Fin de contrat 30/09/2017	E14003D-MIN Doctorant contractuel L3I	Promotion MESR rentrée 2014			7 544 €	30 174 €
E14001D-MIN Doctorant contractuel CEBC	E14001D-MIN Doctorant contractuel CEBC Fin de contrat 30/09/2017	E14001D-MIN Doctorant contractuel CEBC	Promotion MESR rentrée 2014			7 544 €	30 174 €
E14004D-MIN Doctorant contractuel LASIE	E14004D-MIN Doctorant contractuel LASIE Fin de contrat 30/09/2017	E14004D-MIN Doctorant contractuel LASIE	Promotion MESR rentrée 2014			7 544 €	30 174 €
E14001D-MIN Doctorant contractuel LIENSs	E14001D-MIN Doctorant contractuel LIENSs Fin de contrat 30/09/2017	E14001D-MIN Doctorant contractuel LIENSs	Promotion MESR rentrée 2014			7 544 €	30 174 €
E14001D-MIN Doctorant contractuel CEJEP	E14001D-MIN Doctorant contractuel CEJEP Fin de contrat 30/09/2017	E14001D-MIN Doctorant contractuel CEJEP	Promotion MESR rentrée 2014			7 544 €	30 174 €
E14001D-MIN Doctorant contractuel CRHIA	E14001D-MIN Doctorant contractuel CRHIA Fin de contrat 30/09/2017	E14001D-MIN Doctorant contractuel CRHIA	Promotion MESR rentrée 2014			7 544 €	30 174 €
E14001D-MIN Doctorant contractuel CEBC	E14001D-MIN Doctorant contractuel CEBC	E14001D-MIN Doctorant contractuel CEBC Fin de contrat 31/03/2018	Promotion MESR rentrée 2014				
P. Blevin E15004D-MIN Doctorant contractuel LIENSs Démission au 31/10/2016 V. Penicaud	E15004D-MIN Vacant	E15004D-MIN Vacant	Promotion MESR rentrée 2015 Démissionnaire				
U14005D-REG-ULR Doctorant contractuel MIA	U14005D-REG-ULR Doctorant contractuel MIA Fin de contrat 30/09/2017	U14005D-REG-ULR Doctorant contractuel MIA	Promotion SCSP DREDE rentrée 2014 Financement 50% avec Région			3 772 €	15 087 €
U14008D-REG-ULR Doctorant contractuel LASIE	U14008D-REG-ULR Doctorant contractuel LASIE Fin de contrat 30/09/2017	U14008D-REG-ULR Doctorant contractuel LASIE	Promotion SCSP DREDE rentrée 2014 Financement 50% avec Région			3 772 €	15 087 €
				0 €	0 €	60 348 €	241 392 €

EMPLOIS POST-DOCTORANT VACANTS

E15002PDOC Post-doctorant Etat A/c du 01/01/16 = CEJEP	Fin de contrat le 31/12/2016 Recrutement 01/01/2017	E15002PDOC Post-doctorant Etat Contrat jusqu'au 31/12/2017	E15002PDOC Post-doctorant Etat Fin de contrat le 31/12/2017	Emploi compensé intégré dans la SCSP de la DREDE			40 800 €
					0 €	0 €	0 €
					0 €	0 €	60 348 €
							282 192 €

Campagne d'emplois 2017

Fichier n°4 : SYNTHSE EMPLOIS BIATSS TITULAIRES

	Coût des propositions initiales		Proposition CA	
	Coût 2017	Coût 2018	Coût 2017	Coût 2018
UFR DSPG				
UFR FLASH				
UFR SCIENCES	17 569 €	52 706 €		
IUT				
MEEF				
CIEL				
ACTICE				
BU	7 396 €	22 189 €		
MRIP	14 152 €	42 456 €	10 224 €	30 672 €
SDSU				
SERVICES GENERAUX				
SOUS-TOTAL VACANTS	39 117 €	117 351 €	10 224 €	30 672 €
UFR DSPG				
UFR FLASH	13 122 €	29 702 €	8 915 €	17 080 €
UFR SCIENCES				
IUT				
MEEF				
CIEL				
ACTICE				
BU				
MRIP				
SDSU				
SERVICES GENERAUX	23 300 €	100 432 €	14 027 €	57 416 €
SOUS-TOTAL SUSCEPTIBLES VACANTS	36 422 €	130 134 €	22 941 €	74 496 €
TOTAL EMPLOIS BIATSS TITULAIRES	75 539 €	247 486 €	33 165 €	105 168 €

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°4

1. UFR Droit-Science Politique-Gestion

BIATSS TITULAIRES VACANTS

2015/2016	Décision	2016/2017	Proposition CA	2017-2018	Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
						Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
AENES ADJA27893U VACANT ATRF C-TEC58832Y CDD 100%	Renouvellement CDD	AENES ADJA27893U Contractuelle 100% ATRF C-TEC58832Y Contractuelle 100%	Renouvellement CDD	AENES ADJA27893U CDD 100% ATRF C-TEC58832Y CDD 100%					
						0 €	0 €	0 €	0 €

BIATSS TITULAIRES SUSCEPTIBLES VACANTS

						0 €	0 €	0 €	0 €
						0 €	0 €	0 €	0 €

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°4

2. FLASH

BIATSS VACANTS

2015/2016	→ Décision	2016/2017	→ Proposition CA	2017-2018	Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
						Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
						0 €	0 €	0 €	0 €

BIATSS SUSCEPTIBLES VACANTS

<table><tr><td>AENES</td><td>AGAD40568W</td></tr><tr><td colspan="2">Titulaire 100%</td></tr><tr><td>AENES</td><td>C-AD43550M</td></tr><tr><td colspan="2">Titulaire 100%</td></tr></table>	AENES	AGAD40568W	Titulaire 100%		AENES	C-AD43550M	Titulaire 100%		<table><tr><td>AENES</td><td>AGAD40568W</td></tr><tr><td colspan="2">Titulaire 100%</td></tr><tr><td>AENES</td><td>C-AD43550M</td></tr><tr><td colspan="2">Titulaire 100% Retraite au 31/08/2017</td></tr></table>	AENES	AGAD40568W	Titulaire 100%		AENES	C-AD43550M	Titulaire 100% Retraite au 31/08/2017		<table><tr><td colspan="2">Recrutement CDD</td></tr><tr><td colspan="2">Recrutement CDD</td></tr></table>	Recrutement CDD		Recrutement CDD		<table><tr><td>AENES</td><td>AGAD40568W</td></tr><tr><td colspan="2">Titulaire 100% retraite au 12/02/2018 Tit. puis CDD C 100%</td></tr><tr><td>AENES</td><td>C-AD43550M</td></tr><tr><td colspan="2">CDD 100%</td></tr></table>	AENES	AGAD40568W	Titulaire 100% retraite au 12/02/2018 Tit. puis CDD C 100%		AENES	C-AD43550M	CDD 100%		<table><tr><td colspan="2">Départ retraite prévu en février 2018</td><td></td><td>-9 664 €</td><td></td><td>-9 664 €</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>13 122 €</td><td>39 366 €</td><td>8 915 €</td><td>26 744 €</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>13 122 €</td><td>29 702 €</td><td>8 915 €</td><td>17 080 €</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>13 122 €</td><td>29 702 €</td><td>8 915 €</td><td>17 080 €</td></tr></table>	Départ retraite prévu en février 2018			-9 664 €		-9 664 €			13 122 €	39 366 €	8 915 €	26 744 €			13 122 €	29 702 €	8 915 €	17 080 €			13 122 €	29 702 €	8 915 €	17 080 €
AENES	AGAD40568W																																																							
Titulaire 100%																																																								
AENES	C-AD43550M																																																							
Titulaire 100%																																																								
AENES	AGAD40568W																																																							
Titulaire 100%																																																								
AENES	C-AD43550M																																																							
Titulaire 100% Retraite au 31/08/2017																																																								
Recrutement CDD																																																								
Recrutement CDD																																																								
AENES	AGAD40568W																																																							
Titulaire 100% retraite au 12/02/2018 Tit. puis CDD C 100%																																																								
AENES	C-AD43550M																																																							
CDD 100%																																																								
Départ retraite prévu en février 2018			-9 664 €		-9 664 €																																																			
		13 122 €	39 366 €	8 915 €	26 744 €																																																			
		13 122 €	29 702 €	8 915 €	17 080 €																																																			
		13 122 €	29 702 €	8 915 €	17 080 €																																																			

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°4

4. IUT

BIATSS TITULAIRES VACANTS

2015/2016	2016/2017	2017-2018	Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
				Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
ITRF TCH63117F BAP C détachement entrant Fin 25/08/16 AENES ADJA38493R Contractuel 100%	ITRF TCH63117F BAP C CDD 100% à compter du 07/11/2016 AENES ADJA38493R CDD 100% sgnx 16/01/2017	ITRF TECH63117F BAP C CDD 100% AENES ADJA38493R	Renouvellement dispo titulaire jusqu'au 31/08/2019 ; à conserver pour réintégration Titulaire en dispo jusqu'au 31/07/2018. Poste transféré GBCP				
				0 €	0 €	0 €	0 €

BIATSS TITULAIRES SUSCEPTIBLES VACANTS

				0 €	0 €	0 €	0 €
				0 €	0 €	0 €	0 €

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°4

5. @CTICE

BIATSS TITULAIRES VACANTS

2015/2016		2016/2017		2017-2018	Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
	Décision		Proposition CA			Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
ITRF TCH66948V BAP F Titulaire 100% Retraite 01/03/2016 Puis vacant	Mutation Gel Recrutement CDD	ITRF TCH66948V BAP F CDD 100% à compter 01/09/2016	Renouvellement CDD	ITRF TCH66948V BAP F CDD 100%		0 €	0 €	0 €	0 €

BIATSS TITULAIRES SUSCEPTIBLES VACANTS

						0 €	0 €	0 €	0 €
						0 €	0 €	0 €	0 €
						0 €	0 €	0 €	0 €

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°4

6. Bibliothèque universitaire

BIATSS VACANTS

2015/2016	→	2016/2017	→	2017-2018	Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
						Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
BIBAS BAS79829W Titulaire 100% Retraite 01/09/2016	Décision	BIBAS BAS79829W CDD 100% 19/09/2016 - 21/07/2017	Proposition CA	BIBAS BAS79829W CDD 100%		7 396 €	22 189 €		
BIBAS BAS030910Y Titulaire promu BIB 100% Retraite 01/10/2016	Gel Recrutement CDD	BIBAS BAS030910Y CDD 100% du 01/03/17 au 31/08/17 recrutement en cours	Renouvellement CDD	BIBAS BAS030910Y CDD 100%					
BIBAS BAS76812S Titulaire 100% mutation externe au 01/09	Recrutement BOE Infructueux Recrutement CDD	BIBAS BAS76812S CDD 100% 19/09/2016 - 21/07/2017	Renouvellement CDD	BIBAS BAS76812S CDD 100%					
	Mutation Gel Recrutement CDD					7 396 €	22 189 €	0 €	0 €

BIATSS SUSCEPTIBLES VACANTS

						0 €	0 €	0 €	0 €
						7 396 €	22 189 €	0 €	0 €

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°4

7. MRIP

BIATSS VACANTS

2015/2016	→ Décision	2016/2017	→ Proposition CA	2017-2018	Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
						Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
IGR IGR74985F Titulaire ASI 100%		IGR IGR74985F Detachement entrant IGR 100% Fin dét. 16/10/16	Titulaire enseignant en détachement IGR	IGR IGR74985F Titulaire à 100%	Transfert de l'emploi vers le Pôle Alternance				
IGE IGE72369M Titulaire à 80%		IGE IGE72369M Dispo titulaire	Réintégration Titulaire	IGE IGE72369M Titulaire à 80%	Convention MAD COP en attente retour disponibilité titulaire	14 152 €	42 456 €	10 224 €	30 672 €
IGE FIO16002X CDD à 100% du 13/06/16 au 31/08/16		vacant IGE FIO16002X CDD à 100% du 01/09/16 au 31/08/17	Renouvellement CDD	IGE FIO16002X CDD à 100%					
IGE FIO16001X CDD à 80% puis 100% du 13/06/16 au 21/08/16 du 22/08/16 au 31/08/16		IGE FIO16001X CDD à 100% du 01/09/16 au 31/08/17	Renouvellement CDD	IGE FIO16001X CDD à 100%					
						14 152 €	42 456 €	10 224 €	30 672 €

BIATSS TITULAIRES SUSCEPTIBLES VACANTS

						0 €	0 €	0 €	0 €
						14 152 €	42 456 €	10 224 €	30 672 €

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°4

8. SERVICES GENERAUX

BIATSS TITULAIRES VACANTS

2015/2016	2016/2017	2017-2018	Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
				Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
IGE IGE72995T BAP J CDD 100% Fin de contrat 31/08/2016	IGE IGE72995T BAP J CDD 100% à compter du 07/11/2016	IGE IGE72995T BAP J CDD 100%	OFIVE Fin détachement titulaire 31/08/18				
IGE IGE14003A BAP J Détachement A 100% Direction MRIP	IGE IGE14003A BAP J CDD 100%	IGE IGE14003A BAP J CDD 100%	AIDE AU PILOTAGE				
IGE IGE68281U BAP J CDD 100%	IGE IGE68281U BAP J Vacant puis Réintégration IGE au 01/01/17	IGE IGE68281U BAP J Titulaire 100%	DAF => DRH Réintégration IGE RH après détachement à c/ du 01/01/17				
IGE IGE72994S BAP J Titulaire 100% détachement entrant	IGE IGE72994S BAP J Titulaire 100% jusqu'au 28/02/2017 car fin détachement ; puis CDD	IGE IGE72994S BAP J CDD 100%	DAF => DRPI				
AENES C-AD43549L CDD 100%	AENES C-AD43549L CDD 100%	AENES C-AD43549L CDD 100%	DRH				
AENES ADJA04522R CDD 100% CDI 01/07/2016	AENES ADJA04522R CDI	AENES ADJA04522R Titulaire 100%	DRH Sauvadet				
AENES ADJA19440F Titulaire 100%	AENES ADJA19440F CDD 100%	AENES ADJA19440F Titulaire 100%	DAF Sauvadet				
				0 €	0 €	0 €	0 €

BIATSS TITULAIRES SUSCEPTIBLES VACANTS

ITRF ADT33583D BAP G Titulaire 100%	ITRF ADT33583D BAP G Titulaire 100% Départ retraite 01/08/2017	ITRF ADT33583D BAP G CDD 100%	SGIT Demande d'intégration d'un CDD - fonctionnaire en disponibilité	13 122 €	39 366 €	8 915 €	26 744 €
AENES ADA43548K Titulaire 100%	AENES ADA43548K Titulaire 100% Départ retraite 01/11/2017	AENES ADA43548K Titulaire ou CDD 100% Départ retraite 01/11/2017	Support à conserver pour probable réintégration IGE	10 178 €	61 066 €	5 112 €	30 672 €
				23 300 €	100 432 €	14 027 €	57 416 €
				23 300 €	100 432 €	14 027 €	57 416 €

Campagne d'emplois 2017

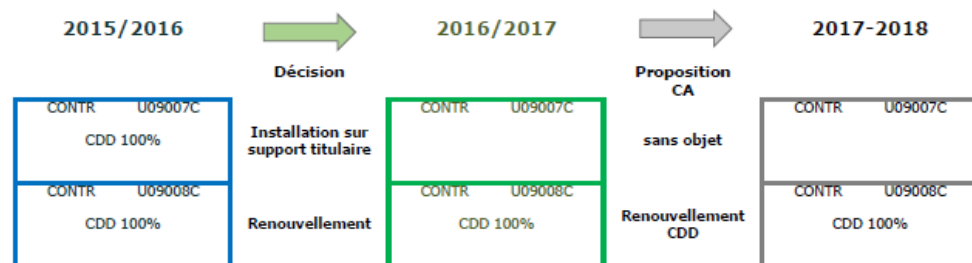
Fichier n°5 : SYNTHESE EMPLOIS BIATSS CONTRACTUELS

	Coût des propositions initiales		Proposition CA	
	Coût 2017	Coût 2018	Coût 2017	Coût 2018
UFR DSPG				
UFR FLASH				
UFR SCIENCES				
IUT				
MEEF				
CIEL				
ACTICE				
BU				
MRIP				
SDSU				
SERVICES GENERAUX	19 283 €	57 849 €	19 283 €	57 849 €
SOUS-TOTAL VACANTS	19 283 €	57 849 €	19 283 €	57 849 €
TOTAL EMPLOIS BIATSS CONTRACTUELS	19 283 €	57 849 €	19 283 €	57 849 €

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°5

1. UFR Droit-Science Politique-Gestion

CONTRACTUELS BIATSS VACANTS



CONTRACTUELS BIATSS SUSCEPTIBLES VACANTS



Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
	0 €	0 €	0 €	0 €
	0 €	0 €	0 €	0 €
	0 €	0 €	0 €	0 €

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°5

2. UFR FLASH

CONTRACTUELS BIATSS VACANTS

2015/2016	Décision	2016/2017	Proposition CA	2017-2018	Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
						Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
CONTR U09003C CDD 100%	Renouvellement	CONTR U09003C CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR U09003C CDD 100%	En parallèle, demande de création d'un poste opérateur logistique pour améliorer et renforcer l'accueil et la sécurité				
						0 €	0 €	0 €	0 €

CONTRACTUELS BIATSS SUSCEPTIBLES VACANTS

						0 €	0 €	0 €	0 €
						0 €	0 €	0 €	0 €

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°5

3. UFR SCIENCES

CONTRACTUELS BIATSS VACANTS

2015/2016	→ Décision	2016/2017	→ Proposition CA	2017-2018	Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
						Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
CONTR U09039C CDD 80%	Réussite concours sortante mouvement interne	CONTR U09039C CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR U09039C CDD 100%	Dpt GC				
CONTR U09048C CDD 100%	Renouvellement	CONTR U09048C CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR U09048C CDD 100%	Dpt info				
CONTR U10002C CDD 100%	Renouvellement	CONTR U10002C CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR U10002C CDD 100%	LaSIE				
CONTR U09020C CDD 100%	Renouvellement	CONTR U09020C CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR U12001SAIS CDD 100%	LaSIE				
CONTR U09002C CDI 100% retraite à c/ du 01/04/16 CDD 100% à c/ du 18/04/16	Mouvement interne	CONTR U09002C CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR U09002C CDD 100%	Scolarité				
						0 €	0 €	0 €	0 €

CONTRACTUELS BIATSS SUSCEPTIBLES VACANTS

						0 €	0 €	0 €	0 €
						0 €	0 €	0 €	0 €

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°5

4. Bibliothèque universitaire

CONTRACTUELS BIATSS VACANTS

2015/2016	→	2016/2017	→	2017-2018	Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
						Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
CONTR U13006B CDD 100%	Décision Renouvellement	CONTR U13006B CDD 100%	Proposition CA Renouvellement en CDI	CONTR U13006B CDI à c/du 01/09/17	CDI au 01/09/2017				
SOUS TOTAL BIATSS VACANTS						0 €	0 €	0 €	0 €

CONTRACTUELS BIATSS SUSCEPTIBLES VACANTS

SOUS TOTAL BIATSS SUSCEPTIBLES VACANTS						0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL BIATSS						0 €	0 €	0 €	0 €

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°5

5. MRIP

CONTRACTUELS BIATSS VACANTS

2015/2016		2016/2017		2017/2018
	Décision		Proposition CA	
CONTR U12002A CDD 100%	Renouvellement	CONTR U12002A CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR U12002A CDD 100%
CONTR U14004A CDD 100%	Renouvellement	CONTR U14004A CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR U14004A CDD 100%
CONTR U10005C CDD 100%	Renouvellement	CONTR U10005C CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR U10005C CDD 100%
CONTR U14002A CDD 100%	Renouvellement	CONTR U14002A CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR U14002A CDD 100%
CONTR U13004A CDD 100%	Renouvellement	CONTR U13004A CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR U13004A CDD 100%
CONTR U14001B CDD 100%	Renouvellement	CONTR U14001B CDD 100% GBCP à c/ 06/01/2017	sans objet	CONTR U14001B
CONTR U09014C CDD 100%	Renouvellement	CONTR U09014C CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR U09014C CDD 100%
CONTR U12001A CDD 100%	non renouvellement Recrutement	CONTR U12001A CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR U12001A CDD 100%
	Recrutement CDD 100%	CONTR U9001C CDD catég. C à 100% CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR U9001C CDD 100%

CONTRACTUELS BIATSS SUSCEPTIBLES VACANTS

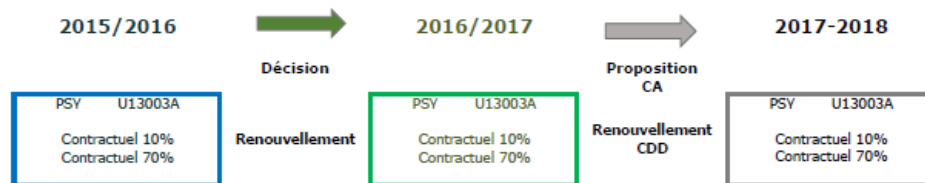
Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
GBCP à compter 16/01/2017				
Réorganisation pôle FC suite départ retraite IGE				

		0 €	0 €	0 €	0 €
		0 €	0 €	0 €	0 €

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°5

6. SDSU

CONTRACTUELS BIATSS VACANTS



CONTRACTUELS BIATSS SUSCEPTIBLES VACANTS



Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
	0 €	0 €	0 €	0 €
	0 €	0 €	0 €	0 €
	0 €	0 €	0 €	0 €

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°5

7. SERVICES GENERAUX

CONTRACTUELS BIATSS VACANTS

CONTRACTUELS BIATSS VACANTS

2015/2016		2016/2017		2017-2018	Observations	Coût propositions initiales		Proposition CA	
	Décision		Proposition CA			Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
CONTR U10002B CDD 100%	Renouvellement	CONTR U10002B CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR U10002B CDD 100%	DGS				
CONTR U13002B CDD 100% Fin de contrat 31/12/15 Recrutement à c/ du 09.11.15 financé par la COMUE		CONTR U13002B VACANT	Prise en charge par ULR CDD COMUE	CONTR U13002B CDD 100%	Direction communication Emploi pris en charge par la COMUE jusqu'au 31/08/17 ; prévoir prise en charge rentrée 2017	9 059 €	27 177 €	9 059 €	27 177 €
CONTR U09023C CDD 100%	Renouvellement	CONTR U09023C CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR U09023C CDD 100%	DSI				
CONTR U13004B CDD 100%	Renouvellement	CONTR U13004B CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR U13004B CDD 100%	DSI				
CONTR U14006A CDD 100%	Renouvellement	CONTR U14006A CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR U14006A CDD 100%	DSI				
CONTR E09001B CDD 100%	Renouvellement	CONTR E09001B CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR E09001B CDD 100%	DSI				
			Prise en charge par ULR CDD COMUE	CONTR Uxxxx A CDD 100%	DREDE Emploi pris en charge par la COMUE jusqu'au 31/08/17 ; prévoir prise en charge rentrée 2017	10 224 €	30 672 €	10 224 €	30 672 €
CONTR U09032C CDD 100%	Renouvellement	CONTR U09032C CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR U09032C CDD 100%	SGIT Agent CDI en dispo				
CONTR U15004A CDD 100%	Renouvellement	CONTR U15004A CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR U15004A CDD 100%	SGIT				
CONTR U13001B CDD 100%	Renouvellement	CONTR U13001B CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR U13001B CDD 100%	DAF				
		CONTR UxxxxxB CDD 100% Début le 16/01/2017	Renouvellement CDD	CONTR U13001B CDD 100%	DRPT / CRB Recherche (CPR)				

2015/2016	→	2016/2017	→	2017-2018	Observations	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018	Coût annuel 2017	Coût annuel 2018
	Décision		Proposition CA						
CONTR. rompus TP CDD 80%	Renouvellement	CONTR. U09007C CDD 80%	Renouvellement CDD	CONTR. U09007C CDD 80%	DRH Proposition d'installation sur U09007C				
CONTR. U09044C CDD 100%	Renouvellement	CONTR. U09044C CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR. U09044C CDD 100%	SRI				
CONTR. U10004C CDD 100%	Réussite concours Recrutement	CONTR. U10004C CDD 100%	Renouvellement CDD	CONTR. U10004C CDD 100%	SRI				
CONTR. U14001C CDD 50% Incomplet	Renouvellement	CONTR. U14001C CDD 50% Incomplet	Renouvellement CDD	CONTR. U14001C CDD 50% Incomplet	Service HSE				
						19 283 C	57 849 C	19 283 C	57 849 C
CONTRACTUELS BIATSS SUSCEPTIBLES VACANTS									
						0 C	0 C	0 C	0 C
						19 283 C	57 849 C	19 283 C	57 849 C

Campagne d'emplois 2017 - Fichier n°6

REHAUSSEMENTS

Demandes des composantes / services						Proposition CA	Coût 2017	Coût 2018
Service	Fonction	N°emploi	Corps actuel	Corps demandé	Observations			
FLASH	Enseignement	14MCF0374	MCF	PR 05	Publication PR en 05. Priorité 3 FLASH	Pas de réhaussement		
FLASH	Enseignement	H1000PRAG0239	PRAG	MCF 23	Rehaussement sans compensation Priorité 4 FLASH	Pas de réhaussement		
UFR SCIENCES	BIATSS	TCH37152H	TECH	ASI	LIENSS - SONEL. Concours externe. Priorité 2 BIATSS FST	Pas de réhaussement		
@CTICE	Réalisateur audiovisuel	TCH 38496U	TECH	ASI	Concours interne. Priorité 1/1 Actice	Pas de réhaussement		
CIEL	Secrétariat	ADJA40570V	ADJAENES P1	Cat.B SAENES ou TECH	Concours interne. Priorité 1/1 BIATSS CIEL	Pas de réhaussement		
CIEL	Enseignement	H0422PRAG0224	PRCE HC anglais	MCF anglais	Qualification CNU obtenue. Priorité 1/2 enseignants CIEL	Pas de réhaussement		
CIEL	Enseignement	H0422PRCE0231	PRCE CN anglais	MCF anglais	Qualification CNU obtenue. Priorité 2/2 enseignants CIEL	Pas de réhaussement		
Espace Culture	Régisseur	U12001B	TECH CDD	Revalorisation indiciaire	Cf. demande 2015 acceptée en CE 2016	Favorable	1 544 €	4 632 €
DSI	Infocentre	TCH39301U	Technicien	ASI	Concours interne car fonctions exercées d'Assistant statisticien. Priorité 1/2 DSI	Pas de réhaussement		
DSI	Administrateur SI, déploiement appli.	ASI40926K	ASI	IGE	Concours interne car fonctions exercées d'administrateur des systèmes d'information. Priorité 2/2 DSI	Pas de réhaussement		
SEVE	Chargée d'accueil Relais Handicap	ATRF13005C	ATRF	TECH	Concours interne. Priorité 1/1 SEVE	Pas de réhaussement		
	GBCP		BIATSS cat. C	BIATSS cat. B	Rehaussement d'un emploi de cat.C en cat.B pour la GBCP	Favorable	415 €	433 €
Total							1 959 €	5 065 €

! Coût calculé dans fichier 1

! Coût calculé dans fichier 3

DEMANDES DE CREATIONS

RAA	4792
n° 190	
16 DEC	
2016	

Campagne d'emplois 2017 : recrutements réservés au titre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée

La loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires prévoit la prolongation pour 2 années supplémentaires du dispositif de titularisation des agents contractuels prévu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 et définit un périmètre de nouveaux agents éligibles par décalage des dates d'observation de l'ancienneté acquise.

La population des nouveaux éligibles en 2016 = 8								
BIATSS	Bap A	Bap B	Bap C	Bap E	Bap F	Bap G	Bap J	
Cat A	0						1	1
Cat B						1		1
Cat C					1		4	5
sous-total	0	0	0	0	1	1	5	7
ENS								1
total								8

Les emplois proposés en campagne d'emplois 2017 = 4 BIATSS								
BIATSS	Bap A	Bap B	Bap C	Bap E	Bap F	Bap G	Bap J	
Cat A	0			0				0
Cat B				0		0		0
Cat C							4	4
sous-total	0	0	0	0	0	0	4	4
ENS								0
total								4

Avis du conseil académique du 25/11/2016 : favorable (37 voix pour / 4 abstentions)

Avis du comité technique du 28/11/2016 : favorable à l'unanimité

Décision du conseil d'administration du 12/12/2016

Campagne d'emplois 2017 : recrutements réservés au titre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée
Mise en oeuvre du dispositif de titularisation Sauvadet depuis 4 ans à l'ULR

La population éligible recensée en 2012								
BIATSS	Bap A	Bap B	Bap C	Bap E	Bap F	Bap G	Bap J	
Cat A	3			1			4	8
Cat B			1	2	1	1	3	8
Cat C				1	3	9	24	37
sous-total	3	0	1	4	4	10	31	53
ENS								5
total								58

Les emplois proposés en 2013 = 15 BIATSS								
BIATSS / ITRF	Bap A	Bap B	Bap C	Bap E	Bap F	Bap G	Bap J	
Cat A	1						2	3
Cat B				1			1	2
Cat C					1	3	6	10
total	1	0	0	1	1	3	9	15

Le bilan des recrutements réservés 2013								
BIATSS/ITRF	Bap A	Bap B	Bap C	Bap E	Bap F	Bap G	Bap J	
Cat A	1						1	2
Cat B				1			1	2
Cat C					1	3	6	10
total	1	0	0	1	1	3	8	14

Les emplois proposés en 2014 = 12 BIATSS								
BIATSS	Bap A	Bap B	Bap C	Bap E	Bap F	Bap G	Bap J	
Cat A							2	2
Cat B		1				1		2
Cat C						2	6	8
total	0	1	0	0	0	3	8	12

Le bilan des recrutements réservés 2014								
BIATSS/ITRF	Bap A	Bap B	Bap C	Bap E	Bap F	Bap G	Bap J	
Cat A							2	2
Cat B		1						1
Cat C						2	6	8
total	0	1	0	0	0	2	8	11

Campagne d'emplois 2017 : recrutements réservés au titre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 mod

Les emplois proposés en 2015 = 11 (9 BIATSS / 2 ENS)								
BIATSS / ITRF	Bap A	Bap B	Bap C	Bap E	Bap F	Bap G	Bap J	
Cat A	1			1				2
Cat B							1	1
Cat C							5	5
sous-total	1	0	0	1	0	0	6	8
BIATSS / BU								
Cat C Magasinier					1			1
ENS / PRCE								2
total								11

Le bilan des recrutements réservés 2015								
BIATSS/ITRF	Bap A	Bap B	Bap C	Bap E	Bap F	Bap G	Bap J	
Cat A	1			0				1
Cat B							1	1
Cat C							5	5
sous-total	1	0	0	0	0	0	6	7
BIATSS / BU								
Cat C Magasinier								1
ENS / PRCE								2
total								10

Les emplois proposés en 2016 = 5 BIATSS								
BIATSS	Bap A	Bap B	Bap C	Bap E	Bap F	Bap G	Bap J	
Cat A	1			1				2
Cat B				1		1		2
Cat C							1	1
sous-total	1	0	0	2	0	1	1	5
ENS								0
total								5

Le bilan des recrutements réservés 2016								
BIATSS	Bap A	Bap B	Bap C	Bap E	Bap F	Bap G	Bap J	
Cat A	1			1				2
Cat B				1		1		2
Cat C							0	0
sous-total	1	0	0	2	0	1	0	4
ENS								0
total								4

Soit au total, 39 titularisations déjà réalisées au titre de la loi Sauvadet (37 BIATSS / 2 ENS), soit la titularisation de l'ensemble des contractuels éligibles volontaires, décompte fait des renoncements, de départs de l'université et de titularisations au titre du handicap et des concours de droit commun.

Délibération n° 2016-12-12-2-1 Modification de la charge d'enseignement des CDD recrutés dans le cadre de besoins occasionnels sur des tâches d'enseignement**Séance du 12 décembre 2016**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,

Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,

Vu la délibération n° 2014-05-19-2-1 relative aux contrats d'enseignement et d'enseignement et de recherche du 19 mai 2014,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 27 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions,

APPROUVE la modification de la délibération n° 2014-05-19-2-1 relative aux contrats d'enseignement et d'enseignement et de recherche du 19 mai 2014, suivante :

Les mentions relatives à la charge d'enseignement inscrites au paragraphe « Le contrat d'enseignement - CDD recrutés dans le cadre de besoins occasionnels », « 450 hetd (avec un objectif à terme de 384 hetd) » sont remplacées par :

- Charge d'enseignement : 384 hetd

Ces dispositions sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2017.

Fait à La Rochelle, le 12 décembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2016-12-12-3-1 Tarif de la cérémonie de remise des diplômes (DUT Informatique et licence professionnelle Informatique répartie et mobile) de l'IUT**Séance du 12 décembre 2016**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,
Vu l'avis du bureau de direction de l'IUT du 29 novembre 2016,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, avec 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE le tarifs suivant relatif à la cérémonie de remise des diplômes (DUT Informatique et licence professionnelle Informatique répartie et mobile) de l'IUT :

- Participation des étudiants actuels, diplômés, et personnels de l'IUT et accompagnants : 20 €

Fait à La Rochelle, le 12 décembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2016-12-12-4-1 : Désignation d'un représentant usager au sein du conseil du service commun de la documentation (SCD-BU)**Séance du 12 décembre 2016**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu les statuts et le règlement intérieur du service commun de la documentation,
Vu la délibération n° 2016-09-26-4-1 portant désignation des représentants de l'université au sein du conseil du service commun de la documentation (SCD-BU),
Vu le départ de Monsieur Mickaël SIRMAIN,
Vu l'avis de la CFVU du 29 novembre 2016,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, avec 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DESIGNE Madame Zéline HUBERT représentant étudiant au conseil du service commun de la documentation.

Fait à La Rochelle, le 12 décembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2016-695 du 1^{er} décembre 2016 portant organisation d'un renouvellement partiel au conseil de la Maison de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle de l'Université de La Rochelle (représentant des personnels du conseil de la MRIP)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de la Maison de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle de l'université de La Rochelle,
Vu le départ de Madame Marianne VALIN,

ARRÊTE

Article 1 : Date des élections

Le scrutin pour l'élection des représentants des personnels au conseil de Maison de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle (selon les modalités définies à l'article 1 du règlement intérieur du conseil de MRIP) aura lieu le **jeudi 26 janvier 2017 de 9h à 17h** sans interruption.

- **Un siège est à pourvoir : un représentant du personnel de la MRIP.**

Article 2 : Mode de scrutin

Les représentants des personnels sont élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour parmi le personnel du service, toutes catégories confondues.

Le mandat des membres du conseil est de quatre ans. Cependant, s'agissant d'un renouvellement partiel, les nouveaux élus représenteront les personnels de la MRIP pour la durée du mandat restant à courir de leurs prédécesseurs **soit jusqu'au 8 novembre 2017.**

Article 3 : Listes électorales

La liste électorale des personnels est préparée sous la responsabilité du président de l'université et publiée quinze jours francs avant la date du scrutin. Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure pas sur la liste électorale. Toute personne remplissant les conditions pour être électeur qui constaterait que son nom ne figure pas sur la liste électorale peut demander au président de l'université de faire procéder à son inscription, jusqu'à la veille du scrutin en s'adressant au service organisateur des élections. Le président de l'université statue sur les réclamations portant sur les demandes d'inscription ou de rectification sur les listes électorales.

Sont électeurs :

- tous les personnels ayant la qualité de fonctionnaire et affectés à la Maison de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle, en activité.
- les agents non titulaires en contrat à durée indéterminée, et les agents en contrat à durée déterminée qui disposent d'un contrat de 10 mois au moins et qui accomplissent un service équivalent au moins à un mi-temps.

Ne sont pas électeurs : les agents placés en congé non rémunéré pour raisons familiales ou personnelles, en congé de longue maladie, congé de longue durée, congé parental, disponibilité, en détachement ou mis à disposition auprès d'un autre établissement.

Affichage des listes électorales : les listes électorales seront disponibles et affichées sur des panneaux installés au service commun de Maison de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle. Elles sont aussi consultables sur le SID, et au service des affaires juridiques de l'université.

Article 4 : conditions d'éligibilité

Sont éligibles les personnels titulaires et contractuels régulièrement inscrits sur la liste électorale, à l'exception des co-directeurs de la MRIP qui ne sont pas éligibles à ce conseil.

Article 5 : Dépôt des candidatures et professions de foi

Le dépôt des candidatures est obligatoire :

- Les candidatures doivent être déposées auprès des co-directeurs de la MRIP au moins dix jours francs avant les élections et rendues publiques sept jours avant cette date.
- Les déclarations individuelles de candidature doivent être signées par les candidats.

A défaut de candidature déposée, les représentants sont désignés par tirage au sort effectué sous la responsabilité du président de l'université. Pourront assister à ce tirage au sort les personnels appartenant au corps électoral. Si les personnels ainsi désignés n'acceptent pas leur nomination, les sièges demeurent vacants.

En cas d'égalité de voix entre deux candidats et si un siège reste à pourvoir, le représentant est désigné par tirage au sort effectué sous la responsabilité du président de l'université.

Pourront assister à ce tirage au sort les candidats concernés.

Les candidatures doivent être déposées auprès des co-directeurs du service commun de Maison de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle.

La date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi est fixée au **lundi 16 janvier 2017 à 16 heures**.

Les candidatures seront adressées par lettre recommandée avec accusé de réception (le courrier doit être parvenu au plus tard le lundi 16 janvier 2017 à 16 heures délai de rigueur) ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante :

Maison de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle

23, avenue A. Einstein BP 33060, 17031 LA ROCHELLE

Elections

jours ouvrables de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

L'envoi de candidatures par fax, par e-mail, par courrier interne, n'est pas autorisé. Les dépôts ne remplissant pas les conditions indiquées ci-dessus sont irrecevables.

Tout dépôt de candidature comporte la remise de la déclaration du candidat unique (**cf. formulaire de déclaration individuelle de candidature**).

Cette déclaration individuelle de candidature signée sera accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité. Les dépôts de candidatures incomplets sont irrecevables.

Un accusé de réception leur est délivré. Cet accusé de réception ne constitue pas une validation des candidatures mais il atteste que la candidature a été déposée en temps utile accompagnée des documents nécessaires.

Professions de foi

Chaque candidat est autorisé à déposer une profession de foi. Le document ne doit pas dépasser deux pages A4 présentées en recto-verso, et ne doit comporter aucune photographie.

Les professions de foi seront de préférence déposées auprès des co-directeurs de la MRIP en même temps que le dépôt de candidature ou bien adressées par lettre recommandée avec accusé de réception (le courrier doit être parvenu au plus tard le lundi 16 janvier 2017 à 16 heures délai de rigueur) à l'adresse suivante :

Maison de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle
23, avenue A. Einstein BP 33060, 17031 LA ROCHELLE
au plus tard le lundi 16 janvier 2017 à 16 heures

Pour permettre leur diffusion aux électeurs par voie électronique, elles peuvent également parvenir sous forme de fichier électronique au format PDF aux deux adresses suivantes : **pascal.genot@univ-lr.fr et alexandra.bodin@univ-lr.fr** au **plus tard le lundi 16 janvier 2017 à 16 heures**.

Les professions de foi ne devront contenir aucun propos diffamatoire, raciste ou injurieux.

Les candidatures et les professions de foi seront rendues publiques le 18 janvier 2017. Elles seront affichées à la MRIP. (panneau d'affichage de la salle de convivialité)

Article 6 : Bulletins de vote

Le bulletin de vote comprend le nom des candidats. Les bulletins de vote et les enveloppes sont établis par l'université. Ils doivent être de couleur identique. Il peut être fait mention, sur le bulletin de vote, de l'appartenance ou du soutien dont le candidat bénéficie à la date du dépôt des candidatures.

Article 7 : Campagne électorale

L'égalité est assurée entre les candidats notamment en ce qui concerne la répartition des emplacements réservés à l'affichage électoral et le cas échéant, des salles de réunions.

Toute intervention liée à la campagne électorale ne doit pas perturber le bon déroulement des activités du service. Les co- directeurs de la MRIP sont chargés de veiller à l'application de l'ensemble de ces dispositions.

Article 8 : Bureau de vote

Le bureau de vote est situé au service commun de Maison de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle. Il est composé d'un président et d'au moins deux assesseurs.

Le bureau se prononce provisoirement sur les difficultés qui se présentent touchant les opérations électorales. Ses décisions sont motivées et doivent être inscrites au procès-verbal. Le bureau de vote comporte un isolement et une urne par collège. Le bureau de vote vérifie l'urne qui doit être fermée au commencement du scrutin et le demeurer jusqu'à sa clôture.

Le scrutin sera ouvert par le président du bureau de vote à 9h00 précises et clos à 17h00, sans interruption entre 12 h et 14 h. Un membre du personnel sera désigné pour assister le président de bureau.

Article 9 : votes

Pour pouvoir voter, les personnels devront présenter un justificatif professionnel comportant une photo ou, à défaut, un justificatif professionnel et une pièce d'identité.

Les électeurs qui ne peuvent pas voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en son lieu et place.

Un formulaire de procuration est tenu à la disposition des électeurs mais la procuration peut se faire sur papier libre.

Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que la personne qui donne procuration.

Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Le mandataire devra présenter le formulaire de procuration original le jour de scrutin, au bureau de vote. Le mandataire devra présenter la justification de la qualité professionnelle ou une photocopie d'une pièce d'identité de la personne pour laquelle il vote.

Le vote est personnel et direct. Le vote se fera de la manière suivante :

- Le passage par l'isoloir est obligatoire
- Le bulletin de vote sera placé dans l'enveloppe réservée à cet effet
- Le vote de chaque électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre sur la liste d'émargement en face de son nom. Le bulletin n'est introduit dans l'urne qu'après émargement de la liste électorale. Un électeur disposant de plusieurs procurations signe la liste électorale pour chacun de ses mandants.
- L'enveloppe contenant le vote est déposée dans l'urne.

Le vote par correspondance n'est pas autorisé.

Article 10 : dépouillement

Le dépouillement est public. A l'issue du scrutin, le dépouillement donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal signé par le président du bureau de vote et ses assesseurs. Les bulletins blancs et nuls sont joints à ce procès-verbal. La proclamation des résultats a lieu sous la responsabilité de la présidence de l'université. Il est procédé au dépouillement le **26 janvier 2017** à l'issue du scrutin.

Sont présents au dépouillement :

- Le président du bureau de vote
- Deux assesseurs

Le PV de dépouillement sera signé par le président et les deux assesseurs.

Le nombre de voix attribuées à chaque candidat est égal au nombre de bulletins recueillis par chacun d'eux. Le nombre de suffrages exprimés est égal au total des voix recueillies.

Article 11 : proclamation des résultats

La proclamation des résultats a lieu sous la responsabilité de la présidence de l'université.

Les résultats seront aussitôt affichés au service commun de Maison de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle. Avant cela, aucun résultat ne pourra être affiché.

Article 12 : recours

La commission de contrôle des opérations électorales (1) connaît de toutes les contestations présentées par les électeurs, par le président de l'établissement ou par le recteur, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que sur la proclamation des résultats de scrutin.

Elle est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Elle doit statuer dans un délai de quinze jours.

Tout électeur ainsi que le président de l'université et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Poitiers. Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle. Le tribunal administratif statue dans un délai maximum de deux mois.

Article 13 : Publication

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 1^{er} décembre 2016.

Le président
Jean-Marc OGIER

(1) Tribunal administratif – commission de contrôle des opérations électorales de l'université de La Rochelle – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 POITIERS Cedex

Liste des pièces jointes :

Annexe n° 1 : Calendrier des opérations électorales

Annexe n° 2 : Déclaration individuelle de candidature

Annexe n° 3 : Demande d'inscription ou de correction des listes électorales

Annexe n° 4 : Bulletin de vote

Annexe n° 5 : Procuration

ANNEXE 1

Calendrier des opérations électorales

OPÉRATIONS	Calendrier type	Date retenue
Contrôle et affichage des listes électorales	15 jours francs avant la date du scrutin	10 janvier 2017
Demandes de rectification des listes électorales ⁽¹⁾	Veille du jour du scrutin	jusqu'au 25 janvier 2017
Date limite de dépôt des candidatures et contrôle de leur éligibilité	Au moins 10 jours francs avant la date du scrutin	16 janvier 2017 à 16 heures
Affichage des candidatures et des professions de foi	7 jours avant la date du scrutin	18 janvier 2017
Déroulement du scrutin		26 janvier 2017
Désignation des scrutateurs dépouillement	Jour du scrutin	26 janvier 2017
Proclamation et affichage des résultats		A compter du 30 janvier 2017
Délai de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales CCOE ⁽²⁾	Dans les 5 jours à compter de la date d'affichage des résultats	
Délai de recours contentieux devant le tribunal administratif	* 6 jours à compter de la date de notification de la décision de la commission de contrôle des opérations électorales – CCOE * Le tribunal administratif peut être saisi les 6 jours suivant l'expiration du délai de 2 mois à compter de la saisine de la CCOE.	

- 1) Les demandes de rectification relatives aux inscriptions sur les listes électorales sont reçues jusqu'à la veille du scrutin. Elles sont adressées aux co-directeurs de la MRIP 23, avenue Albert Einstein BP33060 17031 La Rochelle – pascal.genot@univ-lr.fr et alexandra.bodin@univ-lr.fr
- 2) Par courrier recommandé à **Tribunal administratif** – commission de contrôle des opérations électorales de l'université de La Rochelle – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 POITIERS Cedex

Transmettre une copie de toute contestation au président de l'université

ANNEXE 2

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE
ÉLECTIONS AU CONSEIL DE LA MRIP
DÉCLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE
Scrutin du 26/01/2017

Je soussigné(e) NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Mail :

Téléphone :

Grade :

Joindre une copie d'une pièce d'identité

Déclare faire acte de candidature pour l'élection au conseil de Maison de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle :

Facultatif – je peux préciser l'appartenance ou le soutien dont je bénéficie (je reporte cette précision sur le formulaire de dépôt de liste – cette précision figurera sur les bulletins de vote) :

.....

Fait à **Le**

Signature :

Par la signature de ce présent document, l'intéressé(e) s'engage à permettre l'utilisation de ses coordonnées pour la vérification éventuelle de l'exactitude des renseignements portés sur son acte de candidature.

ANNEXE 3

**UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE
ÉLECTIONS AU CONSEIL DE LA MRIP
Scrutin du 26/01/2017**

**DEMANDE D'INSCRIPTION OU DE CORRECTION
DES LISTES ÉLECTORALES**
***A retourner par voie électronique aux adresses
pascal.genot@univ-lr et alexandra.bodin@univ-lr***

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénoms :

Mail :

Tél :

Composante : MRIP

Demande à être inscrit(e) sur les listes électorales de l'université de La Rochelle
Demande que les listes électorales soient corrigées conformément à cette demande

Fait à :

Le :

Signature :

ANNEXE 4

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE
ÉLECTIONS AU CONSEIL DE LA MRIP
Scrutin du 26/01/2017**BULLETIN DE VOTE**

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE
Scrutin du 26/01/2017
CONSEIL DE LA MRIP
Candidat
1 - Civilité Prénom Nom
Soutenue par :

ANNEXE 5

**UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE
ÉLECTIONS AU CONSEIL DE LA MRIP
Scrutin du 26/01/2017**

PROCURATION

Je soussigné(e) (NOM, Prénom)

.....

Grade :

Donne procuration à M.....

Inscrit (e) sur la même liste électorale pour voter en mes lieu et place pour l'élection des membres du conseil de Maison de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle.

Je remets à mon mandant le formulaire de procuration original et la justification de ma qualité professionnelle ou une photocopie d'une pièce d'identité.

Fait à, le

Signature (précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »)

Rappel : Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations par conseil

Arrêté n° 2016-710 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine sciences, technologies, santé mention audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Pascal Estrailier, professeur des universités, président
Ludovic Le Bigot, professeur des universités
Stéphane Natkin, professeur du Cnam

Le jury du semestre 2 du master du domaine sciences, technologies, santé mention audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Pascal Estrailier, professeur des universités, président
Ludovic Le Bigot, professeur des universités
Stéphane Natkin, professeur du Cnam

Le jury du semestre 3 du master du domaine sciences, technologies, santé mention audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Pascal Estrailier, professeur des universités, président
Ludovic Le Bigot, professeur des universités
Stéphane Natkin, professeur du Cnam

Le jury du semestre 4 du master du domaine sciences, technologies, santé mention audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Pascal Estrailier, professeur des universités, président
Ludovic Le Bigot, professeur des universités
Stéphane Natkin, professeur du Cnam

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise et le grade de master du domaine sciences, technologies, santé mention audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Pascal Estrailier, professeur des universités, président
Ludovic Le Bigot, professeur des universités
Stéphane Natkin, professeur du Cnam

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2016-711 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury du semestre 1 de la licence du domaine sciences, technologies, santé

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine sciences, technologies, santé est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Fabienne Marotte, maître de conférences, présidente
Mickael Airaud, PRAG
Ingrid Arnaudin, maître de conférences
Isabelle Brenon, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2016-712 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la terre**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la terre est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Isabelle Brenon, maître de conférences, présidente
Eric Chaumillon, professeur des universités
Nathalie Hubert, PRAG

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la terre est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Vivien Mathé, maître de conférences, président
Nathalie Hubert, PRAG
François Lévêque, maître de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la terre est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Isabelle Brenon, maître de conférence, présidente
Eric Chaumillon, professeur des universités
Mikhail Karpytchevk, maître de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la terre est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Vivien Mathé, maître de conférences, président
François Lévêque, maître de conférences
Isabelle Brenon, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la terre est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Isabelle Brenon, maître de conférences, présidente
Eric Chaumillon, professeur des universités
Mikhail Karpytchevk, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de Deug et le grade de licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la terre est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Vivien Mathé, maître de conférences, président
Isabelle Brenon, maître de conférence
Mikhail Karpytchevk, maître de conférences
François Lévêque, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2016-713 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la vie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la vie est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Hélène Thomas, maître de conférences, présidente
Valérie Thiery, professeur des universités
Ingrid Arnaudin, maître de conférences
Mickaël Airaud, professeur agrégé
Stéphanie Bordenave-Juchereau, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la vie est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Cécile Vincent, maître de conférences, présidente
Valérie Thiery, professeur des universités
Ingrid Arnaudin, maître de conférences
Sophie Sable, maître de conférences
Nathalie Imbert, maître de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la vie est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Ingrid Arnaudin, maître de conférences, présidente
Hélène Thomas, maître de conférences
Michel Goldberg, maître de conférences
Cécile Vincent, maître de conférences
Hélène Montanié, maître de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la vie est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Nathalie Imbert, maître de conférences, présidente
Thierry Maugard, professeur des universités
Michel Goldberg, maître de conférences

Cécile Vincent, maître de conférences
Denis Fichet, maître de conférences
Stéphanie Bordenave-Juchereau, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la vie est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Thierry Maugard, professeur des universités, président
Nathalie Imbert, maître de conférences
Cécile Vincent, maître de conférences
Pierrick Bocher, maître de conférences
Ingrid Arnaudin, maître de conférences
Valérie Thiery, professeur des universités

Le jury qui délivrera le titre de Deug de licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la vie est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Ingrid Arnaudin, maître de conférences, présidente
Hélène Thomas, maître de conférences
Michel Goldberg, maître de conférences
Cécile Vincent, maître de conférences
Hélène Montanié, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la vie est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Thierry Maugard, professeur des universités, président
Nathalie Imbert, maître de conférences
Cécile Vincent, maître de conférences
Pierrick Bocher, maître de conférences
Ingrid Arnaudin, maître de conférences
Valérie Thiery, professeur des universités

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2016-714 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Cyril Allery, maître de conférences, président
Abdelhamid Belghit, professeur des universités
Claudine Wehrli, maître de conférences
Dina Razafindralandy, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Cyril Allery, maître de conférences, président
Abdelhamid Belghit, professeur des universités
Claudine Wehrli, maître de conférences
Dina Razafindralandy, maître de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Cyril Allery, maître de conférences, président
Abdelhamid Belghit, professeur des universités
Claudine Wehrli, maître de conférences
Dina Razafindralandy, maître de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Cyril Allery, maître de conférences, président
Abdelhamid Belghit, professeur des universités
Claudine Wehrli, maître de conférences
Dina Razafindralandy, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Cyril Allery, maître de conférences, président
Abdelhamid Belghit, professeur des universités
Claudine Wehrli, maître de conférences
Dina Razafindralandy, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de Deug et le grade de licence du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Cyril Allery, maître de conférences, président
Abdelhamid Belghit, professeur des universités
Claudine Wehrli, maître de conférences
Dina Razafindralandy, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2016-715 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention mathématiques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention mathématiques est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Laurent Le Floch, maître de conférences, président
Laurence Cherfils, professeur des universités
Emmanuelle Augeraud-Veron, maître de conférences
Catherine Stenger, maître de conférences
Frédéric Testard, maître de conférences
Nadir Sari, maître de conférences
Noël Fraisseix, professeur agrégé
Claude Braud, professeur agrégé

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention mathématiques est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Laurent Le Floch, maître de conférences, président
Laurence Cherfils, professeur des universités
Emmanuelle Augeraud-Veron, maître de conférences

Catherine Stenger, maître de conférences
Frédéric Testard, maître de conférences
Nadir Sari, maître de conférences
Noël Fraisseix, professeur agrégé
Claude Braud, professeur agrégé

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention mathématiques est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Laurent Le Floch, maître de conférences, président
Laurence Cherfils, professeur des universités
Emmanuelle Augeraud-Veron, maître de conférences
Catherine Stenger, maître de conférences
Frédéric Testard, maître de conférences
Nadir Sari, maître de conférences
Noël Fraisseix, professeur agrégé
Claude Braud, professeur agrégé

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention mathématiques est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Laurent Le Floch, maître de conférences, président
Laurence Cherfils, professeur des universités
Emmanuelle Augeraud-Veron, maître de conférences
Catherine Stenger, maître de conférences
Frédéric Testard, maître de conférences
Nadir Sari, maître de conférences
Noël Fraisseix, professeur agrégé
Claude Braud, professeur agrégé

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention mathématiques est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Laurent Le Floch, maître de conférences, président
Laurence Cherfils, professeur des universités
Emmanuelle Augeraud-Veron, maître de conférences
Catherine Stenger, maître de conférences
Frédéric Testard, maître de conférences
Nadir Sari, maître de conférences
Noël Fraisseix, professeur agrégé
Claude Braud, professeur agrégé

Le jury qui délivrera le titre de Deug et le grade de licence du domaine sciences, technologies, santé mention mathématiques est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Laurent Le Floch, maître de conférences, président
Laurence Cherfils, professeur des universités
Emmanuelle Augeraud-Veron, maître de conférences

Catherine Stenger, maître de conférences
Frédéric Testard, maître de conférences
Nadir Sari, maître de conférences
Noël Fraisseix, professeur agrégé
Claude Braud, professeur agrégé

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2016-716 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention physique-chimie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention physique-chimie est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Lisianne Domon, maître de conférences, présidente
Gilles Bonnet, professeur des universités
Philippe Pelu, professeur agrégé
Catherine Savall, maître de conférences
Stéphanie Mallarino, maître de conférences
Patrick Girault, maître de conférences
René Sabot, maître de conférences
Marc Jeannin, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention physique-chimie est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Lisianne Domon, maître de conférences, présidente
Gilles Bonnet, professeur des universités
Philippe Pelu, professeur agrégé

Catherine Savall, maître de conférences
Stéphanie Mallarino, maître de conférences
Patrick Girault, maître de conférences
René Sabot, maître de conférences
Marc Jeannin, maître de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention physique-chimie est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Lisianne Domon, maître de conférences, présidente
Gilles Bonnet, professeur des universités
Philippe Pelu, professeur agrégé
Catherine Savall, maître de conférences
Stéphanie Mallarino, maître de conférences
Patrick Girault, maître de conférences
René Sabot, maître de conférences
Marc Jeannin, maître de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention physique-chimie est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Lisianne Domon, maître de conférences, présidente
Gilles Bonnet, professeur des universités
Philippe Pelu, professeur agrégé
Catherine Savall, maître de conférences
Stéphanie Mallarino, maître de conférences
Patrick Girault, maître de conférences
René Sabot, maître de conférences
Marc Jeannin, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention physique-chimie est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Lisianne Domon, maître de conférences, présidente
Gilles Bonnet, professeur des universités
Philippe Pelu, professeur agrégé
Catherine Savall, maître de conférences
Stéphanie Mallarino, maître de conférences
Patrick Girault, maître de conférences
René Sabot, maître de conférences
Marc Jeannin, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de Deug et le grade de licence du domaine sciences, technologies, santé mention physique-chimie est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Lisianne Domon, maître de conférences, présidente
Gilles Bonnet, professeur des universités
Philippe Pelu, professeur agrégé

Catherine Savall, maître de conférences
Stéphanie Mallarino, maître de conférences
Patrick Girault, maître de conférences
René Sabot, maître de conférences
Marc Jeannin, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2016-717 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention informatique parcours : ICONE - ingénierie des systèmes d'information, ICONE - ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - systèmes intelligents et multimédia

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine sciences, technologies, santé mention informatique parcours : ICONE - ingénierie des systèmes d'information, ICONE - ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - systèmes intelligents et multimédia est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Jean-Loup Guillaume, professeur des universités, président
Bernard Besserer, maître de conférences
Patrick Franco, maître de conférences
Vincent Courboulay, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine sciences, technologies, santé mention informatique parcours : ICONE - ingénierie des systèmes d'information, ICONE - ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - systèmes intelligents et multimédia est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Jean-Loup Guillaume, professeur des universités, président
Bernard Besserer, maître de conférences
Patrick Franco, maître de conférences
Vincent Courboulay, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise et le grade de master du domaine sciences, technologies, santé mention informatique parcours : ICONE - ingénierie des systèmes d'information, ICONE - ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - systèmes intelligents et multimédia est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Jean-Loup Guillaume, professeur des universités, président

Bernard Besserer, maître de conférences

Patrick Franco, maître de conférences

Vincent Courboulay, maître de conférences

Le jury du semestre 3 du master du domaine sciences, technologies, santé mention informatique parcours : ICONE - ingénierie des systèmes d'information, ICONE - ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - systèmes intelligents et multimédia est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Jean-Loup Guillaume, professeur des universités, président

Frédéric Bertrand, maître de conférences

Karel Bertet, maître de conférences

Jean-Christophe Burie, maître de conférences

Le jury du semestre 4 du master du domaine sciences, technologies, santé mention informatique parcours : ICONE - ingénierie des systèmes d'information, ICONE - ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - systèmes intelligents et multimédia est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Jean-Loup Guillaume, professeur des universités, président

Frédéric Bertrand, maître de conférences

Karel Bertet, maître de conférences

Jean-Christophe Burie, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine sciences, technologies, santé mention informatique parcours : ICONE - ingénierie des systèmes d'information, ICONE - ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - systèmes intelligents et multimédia est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Jean-Loup Guillaume, professeur des universités, président

Frédéric Bertrand, maître de conférences

Karel Bertet, maître de conférences

Jean-Christophe Burie, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2016-718 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil parcours :
Ingénierie du bâtiment : techniques nouvelles pour la construction et la réhabilitation
Ingénierie du bâtiment : gestion et intégration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil parcours : Ingénierie du bâtiment : techniques nouvelles pour la construction et la réhabilitation, Ingénierie du bâtiment : gestion et intégration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Ameur El Amine Hamami, maître de conférences, président
Erwan Liberge, maître de conférences
Emmanuel Bozonnet, maître de conférences
Marc Abadie, maître de conférences
David Martineau, professeur associé temporaire

Le jury du semestre 2 du master du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil parcours : Ingénierie du bâtiment : techniques nouvelles pour la construction et la réhabilitation, Ingénierie du bâtiment : gestion et intégration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Ameur El Amine Hamami, maître de conférences, président
Erwan Liberge, maître de conférences
Emmanuel Bozonnet, maître de conférences
Marc Abadie, maître de conférences
David Martineau, professeur associé temporaire

Le jury du semestre 3 du master du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil parcours : Ingénierie du bâtiment : techniques nouvelles pour la construction et la réhabilitation, Ingénierie du bâtiment : gestion et intégration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Ameur El Amine Hamami, maître de conférences, président
Erwan Liberge, maître de conférences
Emmanuel Bozonnet, maître de conférences
Marc Abadie, maître de conférences
David Martineau, professeur associé temporaire

Le jury du semestre 4 du master du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil parcours : Ingénierie du bâtiment : techniques nouvelles pour la construction et la réhabilitation, Ingénierie du bâtiment : gestion et intégration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Ameur El Amine Hamami, maître de conférences, président
Erwan Liberge, maître de conférences

Emmanuel Bozonnet, maître de conférences
Marc Abadie, maître de conférences
David Martineau, professeur associé temporaire

Le jury qui délivrera titre de maîtrise et le grade de master du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil parcours : Ingénierie du bâtiment : techniques nouvelles pour la construction et la réhabilitation, Ingénierie du bâtiment : gestion et intégration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Ameur El Amine Hamami, maître de conférences, président
Erwan Liberge, maître de conférences
Emmanuel Bozonnet, maître de conférences
Marc Abadie, maître de conférences
David Martineau, professeur associé temporaire

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2016-719 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention biotechnologies parcours : biochimie, parcours : génie biotechnologique et management en agro-alimentaire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine sciences, technologies, santé mention biotechnologies parcours : biochimie, génie biotechnologique et management en agro-alimentaire est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Frédéric Sannier, professeur des universités, président
Stéphanie Bordenave-Juchereau, maître de conférences
Marianne Graber, professeur des universités
Sophie Sablé, maître de conférences
Michel Goldberg, maître de conférence

Le jury du semestre 2 du master du domaine sciences, technologies, santé mention biotechnologies parcours : biochimie, génie biotechnologique et management en agro-alimentaire est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Frédéric Sannier, professeur des universités, président
Stéphanie Bordenave-Juchereau, maître de conférences
Marianne Graber, professeur des universités
Thierry Maugard, professeur des universités
Michel Goldberg, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise du domaine sciences, technologies, santé mention biotechnologies parcours : biochimie, génie biotechnologique et management en agro-alimentaire est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Frédéric Sannier, professeur des universités, président
Stéphanie Bordenave-Juchereau, maître de conférences
Marianne Graber, professeur des universités
Thierry Maugard, professeur des universités
Michel Goldberg, maître de conférences
Sophie Sablé, maître de conférences

Le jury du semestre 3 du master du domaine sciences, technologies, santé mention biotechnologies parcours : biochimie, génie biotechnologique et management en agro-alimentaire est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Stéphanie Bordenave-Juchereau, maître de conférences, présidente
Frédéric Sannier, professeur des universités
Jean-Marie Piot, professeur des universités
Valérie Thiery, professeur des universités
Sophie Sablé, maître de conférences

Le jury du semestre 4 du master du domaine sciences, technologies, santé mention biotechnologies parcours : biochimie, génie biotechnologique et management en agro-alimentaire est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Stéphanie Bordenave-Juchereau, maître de conférences, présidente
Frédéric Sannier, professeur des universités
Jean-Marie Piot, professeur des universités
Valérie Thiery, professeur des universités
Sophie Sablé, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine sciences, technologies, santé mention biotechnologies parcours : biochimie, génie biotechnologique et management en agro-alimentaire est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Stéphanie Bordenave-Juchereau, maître de conférences, présidente
Frédéric Sannier, professeur des universités
Michel Goldberg, maître de conférences
Valérie Thiery, professeur des universités
Sophie Sablé, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2016-720 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences et génie des matériaux**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du semestre 1 du master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences et génie des matériaux est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Juan Creus, professeur des universités, président
Jocelyne Balmain, maître de conférences
Catherine Savall, maître de conférences
Patrick Girault, maître de conférences
Stéphanie Mallarino, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences et génie des matériaux est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Juan Creus, professeur des universités, président
Jocelyne Balmain, maître de conférences
Catherine Savall, maître de conférences
Patrick Girault, maître de conférences
Stéphanie Mallarino, maître de conférences

Le jury du semestre 3 du master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences et génie des matériaux est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Juan Creus, professeur des universités, président
Jocelyne Balmain, maître de conférences
Catherine Savall, maître de conférences
Patrick Girault, maître de conférences
Stéphanie Mallarino, maître de conférences

Le jury du semestre 4 du master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences et génie des matériaux est composé pour l'année universitaire 2016 -2017 de :

Juan Creus, professeur des universités, président
Jocelyne Balmain, maître de conférences
Catherine Savall, maître de conférences
Patrick Girault, maître de conférences
Stéphanie Mallarino, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise et le grade de master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences et génie des matériaux est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Juan Creus, professeur des universités, président
Jocelyne Balmain, maître de conférences
Catherine Savall, maître de conférences
Patrick Girault, maître de conférences
Stéphanie Mallarino, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2016-721 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences pour l'environnement parcours gestion de l'environnement et écologie littorale

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 3 du master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences pour l'environnement parcours gestion de l'environnement et écologie littorale est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Vincent Le Fouest, maître de conférences, président
Christel Lefrançois, maître de conférences
Florence Caurant, maître de conférences
Franck Healy, maître de conférences

Le jury du semestre 4 du master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences pour l'environnement parcours gestion de l'environnement et écologie littorale est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Vincent Le Fouest, maître de conférences, président
Christel Lefrançois, maître de conférences
Florence Caurant, maître de conférences
Franck Healy, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences pour l'environnement parcours gestion de l'environnement et écologie littorale est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Vincent Le Fouest, maître de conférences, président
Christel Lefrançois, maître de conférences
Florence Caurant, maître de conférences
Franck Healy, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2016-722 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences pour l'environnement parcours géosciences et géophysique du littoral

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 3 du master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences pour l'environnement parcours géosciences et géophysique du littoral est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Guy Woppelmann, professeur des universités, président
Eric Chaumillon, professeur des universités,
Mikhaël Karpytchev, maître de conférences,
Franck Healy, maître de conférences

Le jury du semestre 4 du master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences pour l'environnement parcours géosciences et géophysique du littoral est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Guy Woppelmann, professeur des universités, président
Eric Chaumillon, professeur des universités,
Mikhaël Karpytchev, maître de conférences,
Franck Healy, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences pour l'environnement parcours géosciences et géophysique du littoral est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Guy Woppelmann, professeur des universités, président
Eric Chaumillon, professeur des universités,
Mikhaël Karpytchev, maître de conférences,
Franck Healy, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2016-723 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours mathématiques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours mathématiques est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Frédéric Testard, maître de conférences, président
François Geoffriau, maître de conférences
Laurent Le Floch, maître de conférences
Patrick Motillon, professeur certifié

Le jury du semestre 2 du master du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours mathématiques est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Frédéric Testard, maître de conférences, président
François Geoffriau, maître de conférences
Laurent Le Floch, maître de conférences
Patrick Motillon, professeur certifié

Le jury du semestre 3 du master du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours mathématiques est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Frédéric Testard, maître de conférences, président
François Geoffriau, maître de conférences
Laurent Le Floch, maître de conférences
Patrick Motillon, professeur certifié

Le jury du semestre 4 du master du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours mathématiques est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Frédéric Testard, maître de conférences, président
François Geoffriau, maître de conférences
Laurent Le Floch, maître de conférences
Patrick Motillon, professeur certifié

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise et le grade de master du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours mathématiques est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Frédéric Testard, maître de conférences, président
François Geoffriau, maître de conférences
Laurent Le Floch, maître de conférences
Patrick Motillon, professeur certifiés

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2016-724 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours sciences de la vie et de la terre

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours sciences de la vie et de la terre est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Mickael Airaud, PRAG, président
Nathalie Hubert, PRAG
Karine Monceau, maître de conférences
Isabelle Brenon, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours sciences de la vie et de la terre est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Mickael Airaud, PRAG, président
Nathalie Hubert, PRAG
Nathalie Imbert, maître de conférences

Le jury du semestre 3 du master du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours sciences de la vie et de la terre est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Mickael Airaud, PRAG, président
Nathalie Hubert, PRAG
Karine Monceau, maître de conférences
Isabelle Brenon, maître de conférences

Le jury du semestre 4 du master du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours sciences de la vie et de la terre est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Mickael Airaud, PRAG, président
Nathalie Hubert, PRAG
Nathalie Imbert, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise et le grade de master du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours sciences de la vie et de la terre est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Mickael Airaud, PRAG, président
Nathalie Hubert, PRAG
Karine Monceau, maître de conférences
Isabelle Brenon, maître de conférences

Nathalie Imbert, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2016-726 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention industrie agro-alimentaire, alimentation spécialité production et management en industries agro-alimentaires

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle notamment son article 11,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention industrie agroalimentaire, alimentation spécialité production et management en industries agro-alimentaires est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Nicolas Bridiau, maître de conférences, président
Marie-Joëlle Lozac'h, enseignante à l'ENILIA-ESMIC
Pierre Lecomte, enseignant à l'ENILIA-ESMIC
Stéphanie Bordenave-Juchereau, maître de conférences
Sophie Sable, maître de conférences
Jean-Pierre Bodin, directeur de l'atelier technologique ENILIA-ESMIC
Lucile Royer, chargée de projet au CRITT agro-alimentaire Poitou-Charentes)
Vincent Demester, enseignant au Lycée des métiers hôteliers de La Rochelle

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2016-727 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention productions animales spécialité aquaculture et gestion durable de son environnement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle notamment son article 11,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention productions animales spécialité aquaculture et gestion durable de son environnement est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Denis Fichet, maître de conférences, président
Florence Caurant, maître de conférences
Alain Parache, enseignant (Lycée de Bourcefranc)
Marie-Laure Begout, chercheur (IFREMER)

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2016-728 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de la vision, de l'optique et de la lunetterie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle notamment son article 11,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de la vision, de l'optique et de la lunetterie est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Philippe Pelu, PRAG, président
Jean-Luc Grosseau-Poussard, maître de conférences
Anne Piriou, directrice de la MFR de Brioux sur boutonne

Philippe Egenod, opticien

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2016-729 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil et construction spécialité réhabilitation énergétique du patrimoine bâti

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle notamment son article 11,

Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil et construction spécialité réhabilitation énergétique du patrimoine bâti est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Abdelhamid Belghit, professeur des universités, président

Patrick Salagnac, professeur des universités

Marc Abadie, maître de conférences

Emmanuel Bozonnet, maître de conférences

Ghislain Michaux, maître de conférences

Claude Moimeaux, PAST université La Rochelle

Hervé Gaildrat, gérant du bureau d'étude ITF

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2016-730 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention systèmes informatiques et logiciels spécialité création multimédia

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle notamment son article 11,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention systèmes informatiques et logiciels spécialité création multimédia est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Pierre Courtellemont, professeur des universités, président
Anthony Bourmaud, professeur certifié
Laurent Mascarilla, maître de conférences
Goulven Baron, graphiste indépendant

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2016-731 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du label Coursus de Master en Ingénierie du domaine sciences, technologies, santé

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu la délibération du conseil d'administration du 17 octobre 2012,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de délivrance du label Coursus de Master en Ingénierie du domaine sciences, technologies, santé est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Vincent Courboulay, maître de conférences, président
Stéphanie Bordenave-Juchereau, maître de conférences
Juan Creus, professeur des universités
Rafik Belarbi, professeur des universités
Christophe Demko, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2016-732 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 1 (C2i®)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu les statuts de l'université,
Vu la circulaire n° 2011-0012 du 9 juin 2011 relative au certificat informatique et internet de
l'enseignement supérieur,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales
et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 1
(C2i®) est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Vincent Courboulay, maître de conférences, président
Anthony Bourmaud, professeur certifié
Pierre Rodriguez, professeur certifié
Jean-Christophe Burie, professeur des universités
Christophe Sempe, professeur certifié

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au
recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2016-733 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du
certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 « enseignant »
(C2i2e)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 14 décembre 2010 portant création du certificat informatique et internet de
l'enseignement supérieur de niveau 2 « enseignant »,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales
et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2
« enseignant » (C2i2e) est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Vincent Courboulay, maître de conférences, président
Patrick Motillon, professeur certifié
Philippe Baron , professeur des écoles
Michel Colin, professeur des écoles

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au
recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2016-734 du 24 novembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du
certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 "métier de
l'ingénieur" (C2iMI)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu les statuts de l'université,
Vu la circulaire n°2011-0012 du 9 juin 2011 relative au certificat informatique et internet de
l'enseignement supérieur,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales
et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2
"métier de l'ingénieur" (C2iMI) est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Vincent Courboulay, maître de conférences, président
Anthony Bourmaud, professeur certifié
Pierre Rodriguez, professeur certifié
Jean-Christophe Burie, professeur des universités
Christophe Sempe, professeur certifié

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2016-757 du 23 novembre 2016 relatif au versement d'une subvention par la FST à l'association des étudiants en Sciences

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L.712-2,
Vu les statuts de l'université,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu la décision du conseil de la Faculté des Sciences et Technologies du 10 novembre 2016,

ARRÊTE

Article 1

Une subvention de 1500 euros est attribuée à l'association des étudiants AES

Article 2

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : 904 PST ADGE au compte 6576

Article n

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 novembre 2016

Le président
Jean Marc Ogier

Arrêté n° 2016-761 du 6 décembre 2016 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil de la Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,
Vu l'arrêté n° 280-15 portant composition de la commission de contrôle des opérations électorales,

ARRÊTE

Article 1 : Date du scrutin

Le scrutin pour l'élection des représentants des usagers au conseil de la Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion aura lieu le **mardi 24 janvier 2017 de 9h00 à 17h00 sans interruption.**

Article 2 : Sièges à pourvoir

Sont à pourvoir les sièges suivants :

- Collège « usagers » : 5 sièges répartis comme suit :
 - « étudiants du département Droit et Science politique » : 3 sièges ;
 - « étudiants du département Gestion » : 2 sièges.

Article 3 : Mode de scrutin

Les membres des conseils sont élus au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, sans panachage. Pour chaque représentant des usagers, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire.

Article 4 : Composition des listes électorales

Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur une liste électorale.

Sont électeurs dans le collège des usagers et inscrits d'office sur les listes électorales :

- des personnes régulièrement inscrites à l'université de La Rochelle en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours au sein de la Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion, ayant la qualité d'étudiants.
- les personnes bénéficiant de la formation continue. *Sont principalement concernés les étudiants de l'ULR suivant la préparation aux DU.*
- les personnes préparant des diplômes de l'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage.

L'inscription sur les listes électorales est faite d'office pour les étudiants à partir des inscriptions prises auprès des services compétents de l'établissement.

Sont électeurs dans le collège des usagers à la condition de faire une demande d'inscription sur les listes électorales, en utilisant le formulaire prévu à cet effet (annexe 5) :

- les usagers, auditeurs régulièrement inscrits, qui suivent les mêmes formations dans l'université que les étudiants.

Toute personne remplissant les conditions pour être électeur et qui appartient à l'une des catégories d'électeurs devant demander leur inscription sur les listes électorales, peut demander au bureau des élections de faire procéder à son inscription au plus tard cinq jours francs avant la date du scrutin :

Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion – Cabinet du Doyen
45 rue François de Vaux de Foletier
17024 LA ROCHELLE Cedex 01

Jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Jusqu'au mercredi 18 janvier 2017 inclus

Les étudiants recrutés en application de l'article L. 811-2 du code de l'éducation sont électeurs dans les collèges des usagers dans l'établissement dans lequel ils sont inscrits.

Chaque usager ne peut être électeur que dans un seul département.

Nul ne peut être électeur ni éligible dans le collège des étudiants s'il appartient à un autre collège de l'établissement. Notamment, les doctorants contractuels qui accomplissent un service d'enseignement au moins égal au tiers des obligations d'enseignement de référence (64 heures ETD) font partie du «collège B des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés » : ils ne sont donc pas électeurs ni éligibles dans le collège des usagers.

Article 5 : Rectifications des listes électorales

Les listes électorales sont arrêtées par le président de l'université. Elles sont affichées à la Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion à compter du **mardi 3 janvier 2017** et diffusées sur l'ENT/SID où elles sont mises à jour.

Toute personne remplissant les conditions pour être électeur, y compris celle d'en avoir fait la demande dans les conditions prévues dans le présent article, qui constaterait :

- soit que son nom ne figure pas sur la liste électorale du collège dont elle relève,
- soit des erreurs la concernant,

peut demander au président de l'université de faire procéder à son inscription y compris le jour du scrutin

La demande d'inscription ou de rectification (cf. annexe 5) doit être adressée au responsable des services administratifs et financiers de la Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion. Le président de l'université statue sur ces réclamations.

A l'appui de leur demande, les usagers doivent présenter leur carte d'étudiant. A défaut, ils doivent produire un certificat de scolarité ainsi qu'une pièce d'identité.

Les pièces d'identité admises sont les suivantes : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire avec photo ou titre de séjour.

En l'absence de demande effectuée au plus tard le jour du scrutin, les électeurs ne pourront plus contester leur absence d'inscription sur les listes électorales.

Article 6 : Éligibilité

Sont éligibles au sein du collège dont ils sont membres tous les électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales conformément aux articles 4 et 5 ci-dessus.

Le président de l'université vérifie l'éligibilité des candidats. S'il constate leur inéligibilité, il demande qu'un autre candidat soit substitué au candidat inéligible.

Article 7 : Candidatures

Le dépôt des candidatures est obligatoire.

Pour chaque représentant des usagers, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire. **La liste comprend un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir. Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles**

comportent un nombre de candidats au moins égal au nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir.

Les déposants seront réputés s'être assurés que le titre donné à leur liste n'a pas fait l'objet d'un dépôt au titre de la propriété intellectuelle et qu'ils ont le droit de l'utiliser. En cas de contestation et de contentieux à l'encontre de l'université, cette dernière se réserve le droit de poursuivre lesdits déposants.

Les candidats sont rangés par ordre préférentiel. La qualité de titulaire ou de suppléant n'est pas préétablie par la liste de candidatures. C'est lors de la proclamation des résultats qu'il est procédé, pour les listes ayant obtenu des sièges, à la désignation des titulaires, puis à la désignation d'un nombre égal des suppléants, dans l'ordre de présentation des candidats sur les listes.

Les listes sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote. Le caractère erroné d'une appartenance ou d'un soutien déclaré entraîne l'irrecevabilité de la liste.

La réception des candidatures s'effectuera du **3 au 16 janvier 2017 à 17h00**. Aucune candidature ne sera admise après cette date, pour quelque motif que ce soit.

Les listes de candidatures sont soit déposées en main propre contre récépissé, soit envoyées en courrier recommandé avec accusé de réception (le courrier doit être parvenu au plus tard le 16 janvier 2017 à 17h00, délai de rigueur), au responsable des services administratifs et financiers de la Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion :

Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion – Cabinet du Doyen
45 rue François de Vaux de Foletier
17024 LA ROCHELLE Cedex 01
Jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

L'envoi de candidatures et de listes par tout autre moyen, notamment fax, courriel ou courrier interne, n'est pas autorisé.

Quel que soit le nombre de candidats sur la liste, tout dépôt de candidature comporte la remise de trois documents :

- le dépôt de liste, la liste étant signée de tous les candidats (cf. formulaire de dépôt de liste en annexe 3),
- les déclarations individuelles de candidature de chaque candidat de la liste (cf. formulaire de déclaration individuelle de candidature en annexe 4), chaque déclaration étant datée et signée par le candidat concerné,
- pour chaque candidat, la photocopie de la carte d'étudiant ou, à défaut, un certificat de scolarité.

Les dépôts de candidatures incomplets sont irrecevables.

Il est recommandé que les listes de candidats et les déclarations individuelles soient établies à partir des formulaires communiqués en annexes.

Article 8 : Professions de foi

Chaque liste est autorisée à déposer une profession de foi. Le document ne doit pas dépasser deux pages A4 présentées en recto-verso, et ne doit comporter aucune photographie.

Le dépôt des professions de foi s'effectue aux mêmes dates que le dépôt des listes, par courrier recommandé ou remise au responsable des services administratifs et financiers de la Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion, contre récépissé.

Pour permettre leur diffusion aux électeurs par voie électronique, elles pourront également parvenir sous forme de fichier électronique au format PDF à l'adresse suivante «doyen.droit@univ-lr.fr» au plus tard le **lundi 16 janvier 2017 à 17h00**.

Le contenu des professions de foi est libre, sous réserve de ne contenir aucun abus de propagande de nature à fausser la sincérité du scrutin, ni aucune mention de nature à troubler l'ordre public.

Les candidatures et les professions de foi seront affichées à compter du **vendredi 20 janvier 2017** à la Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion et transmises aux usagers par courrier électronique, à l'adresse électronique attribuée par l'université.

Article 9 : Bulletins de vote

Le bulletin de vote comprend la liste nominative des candidats. Les bulletins de vote sont imprimés et mis à la disposition des bureaux de vote par la Faculté.

Article 10 : Bureau de vote

Les emplacements et horaires des bureaux de vote sont indiqués en annexe 2 du présent arrêté.

Chaque bureau de vote est composé d'un président nommé par le président de l'université parmi les personnels permanents de l'établissement et d'au moins deux assesseurs. Chaque liste en présence a le droit de proposer un assesseur et un assesseur suppléant désigné parmi les électeurs du collège concerné. Cette proposition est faite lors du dépôt de liste.

Le bureau se prononce provisoirement sur les difficultés qui s'élèvent touchant les opérations électorales. Ses décisions sont motivées et doivent être inscrites au procès-verbal.

Chaque bureau de vote comporte un ou plusieurs isolements. Il est prévu une urne par collège. Le bureau de vote vérifie les urnes qui doivent être fermées au commencement du scrutin et le demeurer jusqu'à sa clôture.

Le scrutin sera ouvert par le président du bureau de vote à 9h00 précises et clos à 17h00, sans interruption.

Article 11 : Propagande

Il est assuré une stricte égalité entre les candidats, notamment pour tout ce qui a trait à la propagande électorale. Les services de la Faculté mettent des espaces d'affichage à la disposition des candidats. Tout affichage en-dehors de ces espaces est interdit.

Pendant la durée du scrutin et conformément à la réglementation en vigueur, toute propagande, sous quelque forme que ce soit, est interdite à l'intérieur des salles où sont installés les bureaux de vote.

Article 12 : Vote

Le vote est secret. Le passage par l'isoloir est obligatoire. Chaque électeur met dans l'urne son bulletin de vote préalablement introduit dans une enveloppe. Le vote de chaque électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre sur la liste d'émargement en face de son nom.

Chaque électeur vote pour une liste de candidats. Chaque électeur ne peut voter que pour une liste, sans radiation ni adjonction de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats. Est nul tout bulletin établi en méconnaissance de l'une de ces conditions.

Le vote par procuration est autorisé.

Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire, en lui donnant procuration écrite pour voter en son lieu et place. Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Le formulaire original de procuration (annexe 6) doit être remis par le mandataire au bureau de vote au moment du vote. Le mandataire doit présenter la carte d'étudiant de son mandant ; les copies ne sont pas admises.

Article 13 : Fraude électorale

Toute fraude ou tentative de fraude en matière électorale est susceptible d'entraîner des poursuites disciplinaires à l'encontre de son auteur.

Article 14 : Dépouillement

Le dépouillement du scrutin a lieu au sein du bureau de vote immédiatement après la clôture de ce dernier à 17h00.

Le dépouillement est public. Le bureau de vote désigne parmi les électeurs au moins trois scrutateurs, qui peuvent être des représentants des listes candidates. En l'absence de scrutateurs, le bureau de vote peut toutefois régulièrement procéder au dépouillement.

A l'issue des opérations électorales, chaque bureau de vote dresse un procès-verbal qui est remis au président de l'université.

Article 15 : Proclamation des résultats

Les résultats des élections sont proclamés par le président de l'université dans les trois jours suivant la fin des opérations électorales. Ils seront aussitôt affichés à la présidence et dans la Faculté. Avant cela, aucun résultat ne pourra être diffusé.

Article 16 : Recours

La commission de contrôle des opérations électorales connaît de toutes les contestations présentées par les électeurs, par le président de l'établissement ou par le recteur, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin.

Elle est saisie au plus tard **le cinquième jour suivant la proclamation des résultats**. Elle doit statuer dans un délai de **quinze jours**.

Tout électeur ainsi que le président de l'université et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le **tribunal administratif de Poitiers**. Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle. Le tribunal administratif statue dans un délai maximum de deux mois.

(Adresse: Tribunal administratif – commission de contrôle des opérations électorales pour l'université de La Rochelle – 15 rue de Blossac – BP 541 – 86020 POITIERS cedex).

Article 17 : Publication

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 décembre 2016.

Le président
Jean-Marc OGIER

Annexes :

- 1 – Calendrier des opérations électorales & sièges à pourvoir
 - 2 – Organisation des bureaux de vote
 - 3 – Dépôt de liste de candidatures
 - 4 – Déclaration individuelle de candidature
 - 5 – Demande d'inscription sur les listes électorales
 - 6 – Procuration
-

Annexe 1

Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion - Élections au conseil de la Faculté
Scrutin du mardi 24 janvier 2017

CALENDRIER DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

DATE	HEURE	OPÉRATION
À compter du mardi 3 janvier 2017		Affichage des listes électorales
Jusqu'au jour du scrutin		Demandes de rectification des listes électorales (1)
Lundi 16 janvier 2017	17h00	Date limite de réception des candidatures
Vendredi 20 janvier 2017		Affichage des candidatures et des professions de foi
Mardi 24 janvier 2017	9h00-17h00	Déroulement du scrutin
Mardi 24 janvier 2017	à partir de 17h00	Dépouillement
Au plus tard le vendredi 27 janvier 2017		Proclamation des résultats
La commission de contrôle est saisie des contestations au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats (2).		

(1) Les demandes de rectifications relatives aux inscriptions sur les listes électorales sont reçues jusqu'au jour du scrutin. Elles sont adressées au responsable des services administratifs et financiers de la Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion.

(2) Par courrier recommandé au Tribunal administratif, commission de contrôle des opérations électorales de l'université de La Rochelle – 15 rue de Blossac – BP 541 – 86020 POITIERS cedex.

Transmettre une copie de toute contestation au président de l'université.

SIÈGES À POURVOIR

Le conseil est composé de 23 membres :

- 18 élus (5 professeurs ou personnels assimilés, 5 autres enseignants et assimilés, 3 personnels IATOS, 5 étudiants)
- 5 personnalités extérieures nommées.

Les sièges à pourvoir sont répartis de la façon suivante :

- « usagers – étudiants du département Droit et Science politique » : 3 sièges
- « usagers – étudiants du département Gestion » : 2 sièges

*Annexe 2***Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion - Élections au conseil de la Faculté
Scrutin du mardi 24 janvier 2017****ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE**

LIEU DE VOTE	Président du bureau de vote
Bâtiment Tocqueville Salle B002	Thierry POULAIN-REHM, Doyen de la Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion

Annexe 3

**Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion - Élections au conseil de la Faculté
Scrutin du mardi 24 janvier 2017****DÉPÔT DE LISTE**

Le(s) soussigné(s) est (sont) candidat(s) à l'élection du(des) représentant(s) :

du collège des usagers

Département :

au conseil de la Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion

INTITULÉ DE LA LISTE :

.....

APPARTENANCE OU SOUTIEN [le cas échéant (*)] :

.....

« Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote ».

Attention : 3 sièges pour les étudiants du département droit et science politique ; 2 sièges pour les étudiants du département gestion

Rappel : La liste comprend un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir. Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal au nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir.

N° d'ordre dans la liste	NOM, PRÉNOM	Signature de chaque candidat
1		
2		
3		
4		
5		
6		

Liste déposée le (date et heure de dépôt) :

Par :

Pour accusé de réception,

Le responsable administratif et financier :

Profession de foi déposée : oui / non

(si oui, elle devra également être transmise par courrier électronique (doyen.droit@univ-lr.fr) au plus tard le 16 janvier 2017 à 17h00).

Le dépôt de liste est recevable si chaque candidat a signé sur cette liste en face de son nom et si cette liste est accompagnée de la déclaration individuelle de candidature de chaque candidat de la liste.

Les étudiants doivent en outre fournir une photocopie de leur carte d'étudiant ou à défaut un certificat de scolarité.

Annexe 4

**Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion - Élections au conseil de la Faculté
Scrutin du mardi 24 janvier 2017****DÉCLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE**

Cette déclaration individuelle n'est valable que signée et accompagnée du formulaire de dépôt de liste complété et signé de tous les candidats de la liste.

Je soussigné(e),

Nom usuel :

Nom patronymique :

Prénom(s) :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Courriel :

déclare être candidat(e) à l'élection des représentants du collège et du conseil ci-dessous indiqués, pour le scrutin du mardi 24 janvier 2017.

Conseil de la Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion**Collège électoral des usagers**

Département :

Sur la liste intitulée :

Facultatif – je peux préciser l'appartenance ou le soutien dont je bénéficie (je reporte cette précision sur le formulaire de dépôt de liste – cette précision figurera sur les bulletins de vote) :

.....

J'ai bien noté que je me présente en position (*compléter et/ou rayer la mention inutile*) :

- de **numéro**sur la liste des candidats.

- de candidat unique de la liste.

Si je ne suis pas élu(e) à l'issue du scrutin, je peux cependant être appelé(e) à remplacer un élu de cette liste, en cas de démission, de perte de la qualité au titre de laquelle il a été élu, ou ayant quitté l'établissement.

Fait à, le.....

Signature :

Les étudiants fournissent, à l'appui de leur déclaration, une photocopie lisible de leur carte d'étudiant ou à défaut un certificat de scolarité.

Annexe 5

**Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion - Élections au conseil de la Faculté
Scrutin du mardi 24 janvier 2017**

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

*Transmettre au Responsable des services administratifs et financiers – Faculté de Droit, de Science politique
et de Gestion
45 rue François de Vaux de Foletier – 17024 LA ROCHELLE Cedex 01*

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

Formation suivie à la Faculté :

demande à être inscrit(e) sur la liste électorale du collège des usagers dans le département suivant :

.....

Fait à, le.....

Signature :

**Pour les étudiants, joindre une copie de la carte d'étudiant ou, à défaut, un certificat de
scolarité.**

*Indiquer les coordonnées auxquelles la réponse à la demande d'inscription doit être transmise (y compris
courriel) :*

.....

.....

.....

.....

.....

Annexe 6

**Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion - Élections au conseil de la Faculté
Scrutin du mardi 24 janvier 2017****PROCURATION**

Je soussigné(e) (Nom, Prénom)

inscrit(e) sur la liste électorale du collège des usagers dans le département :

- ☐ Droit et Science politique
- ☐ Gestion

donne procuration à M

inscrit(e) sur **la même liste électorale et dans le même collège** pour voter en mes lieu et place le
mardi 24 janvier 2017 pour l'élection des représentants usagers du conseil de la Faculté de Droit, de
Science politique et de Gestion.

Je remets à mon mandant le formulaire de procuration accompagnée de la carte d'étudiant du
mandant. Les photocopies ne sont pas admises.

Fait à, le.....

Signature
(précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)

Rappel : Nul ne peut être porteur de plus de 2 procurations

Arrêté n° 2016-762 du 6 décembre 2016 relatif à l'organisation d'un renouvellement partiel au conseil de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion – un siège du collège « IATSS »**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D. 719-1 et suivants,

Vu les statuts de l'université,

Vu les statuts de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

Vu l'arrêté n° 280-15 portant composition de la commission de contrôle des opérations électorales,

ARRÊTE**Article 1 : Date du scrutin**

Le scrutin pour l'élection partielle au conseil de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion de l'Université de La Rochelle aura lieu le **mardi 24 janvier 2017 de 9h00 à 17h00 sans interruption**.

Article 2 : Sièges à pourvoir

Est à pourvoir le siège suivant : collège « IATSS » 1 siège pour la durée du mandat restant (jusqu'au 2 décembre 2018).

Article 3 : Mode de scrutin

L'élection a lieu au scrutin de liste à un tour, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Article 4 : Liste électorale

Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure pas sur la liste électorale du **collège « IATSS »**.

Ce collège comprend les personnels ingénieurs, administratifs, techniques et de service.

Article 5 : Condition d'inscription sur la liste électorale

Sont électeurs dans le collège « personnels ingénieurs, administratifs, techniques et de service » les personnels IATSS qui sont affectés dans la Faculté, sous réserve de ne pas être en disponibilité, en congé de longue durée, en congé parental ou de ne pas être en congé non rémunéré pour des raisons familiales ou personnelles, ainsi que les agents contractuels en fonction dans l'établissement pour une durée minimum de dix mois pendant l'année universitaire durant laquelle les élections ont lieu et d'assurer un service au moins égal à un mi-temps.

Article 6 : Double inscription

Les personnels qui appartiennent à deux collèges – autres que celui des étudiants – de deux unités de formation et de recherche de la même université sont autorisés à voter dans les deux unités. Nul ne peut exercer plus de deux fois son droit de vote pour l'élection des conseils d'unités.

Article 7 : Rectifications de la liste électorale

La liste électorale est arrêtée par le président de l'université. Elle est affichée à la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion à compter du **mardi 3 janvier 2017** et diffusée sur l'ENT/SID où elle est mise à jour.

Les demandes de rectification de cette liste sont adressées au responsable des services administratifs et financiers de la Faculté. Le président de l'université statue sur ces réclamations.

Toute personne remplissant les conditions pour être électeur qui constaterait que son nom ne figure pas sur la liste électorale du collège « IATSS » peut demander au président de l'université de faire

procéder à son inscription, y compris le jour de scrutin. La demande d'inscription (*cf. annexe 4*) doit être adressée au responsable des services administratifs et financiers de la Faculté.

Article 8 : Dépôt des candidatures et professions de foi

Article 8-1 : Dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures est **obligatoire**. Sont éligibles au sein du collège « IATSS » tous les électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales. Le président de l'université vérifie l'éligibilité des candidats.

La réception des candidatures s'effectuera du **3 au 16 janvier 2017 à 17h00**.

Les candidats peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote. Le caractère erroné d'une appartenance ou d'un soutien déclaré entraîne l'irrecevabilité de la candidature.

Les candidatures seront adressées par lettre recommandée avec accusé de réception (le courrier doit être parvenu au plus tard le 16 janvier 2017 à 17h00, délai de rigueur), ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante :

Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion – Cabinet du Doyen
45 rue François de Vaux de Foletier
17024 LA ROCHELLE Cedex 01
Jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

L'envoi de candidatures par fax, courriel ou courrier interne, n'est pas autorisé. Les dépôts ne remplissant pas les conditions indiquées ci-dessus sont irrecevables.

Document à remettre lors du dépôt des candidatures :

• la déclaration individuelle de candidature (*cf. formulaire de déclaration individuelle de candidature en annexe 3*), datée et signée par le candidat.

Article 8-2 : Professions de foi

Les candidats sont autorisés à déposer une profession de foi. Le document ne doit pas dépasser deux pages A4 présentées en recto-verso, et ne doit comporter aucune photographie.

Le dépôt des professions de foi s'effectue aux mêmes dates que le dépôt des candidatures, par courrier recommandé ou remise à M. le responsable des services administratifs et financiers de la Faculté, contre accusé de réception. Pour permettre leur diffusion aux électeurs par voie électronique, elles peuvent également parvenir sous forme de fichier électronique au format PDF à l'adresse suivante «doyen.droit@univ-lr.fr» au plus tard le **lundi 16 janvier 2017 à 17h00**.

Le contenu des professions de foi est libre, sous réserve de ne contenir aucun abus de propagande de nature à fausser la sincérité du scrutin, ni aucune mention de nature à troubler l'ordre public.

Les candidatures et les professions de foi seront affichées à compter du **vendredi 20 janvier 2017** à la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion et diffusées sur l'ENT/SID.

Article 9 : Bulletins de vote

Le bulletin de vote comprend le nom du candidat et précise, le cas échéant, son appartenance ou le soutien dont il bénéficie. Les bulletins de vote sont imprimés et mis à la disposition du bureau de vote par la Faculté.

Article 10 : Bureau de vote

L'emplacement et horaires du bureau de vote sont indiqués en *annexe 2* du présent arrêté.

Le bureau de vote est composé d'un président nommé par le président de l'université parmi les personnels permanents de l'établissement et d'au moins deux assesseurs.

Le bureau se prononce provisoirement sur les difficultés qui s'élèvent touchant les opérations électorales. Ses décisions sont motivées et doivent être inscrites au procès-verbal.

Le bureau de vote comporte un isoloir. Il est prévu une urne. Le bureau de vote vérifie l'urne qui doit être fermée au commencement du scrutin, le demeure jusqu'à sa clôture.

Le scrutin sera ouvert par le président du bureau de vote à **9h00** précises et clos à **17h00**, sans interruption.

Article 11 : Propagande

Il est assuré une stricte égalité entre les candidats, notamment pour tout ce qui a trait à la propagande électorale. La Faculté met des espaces d'affichage à la disposition des candidats.

Tout affichage en-dehors de ces espaces est interdit.

Pendant la durée du scrutin et conformément à la réglementation en vigueur, toute propagande, sous quelque forme que ce soit, est interdite à l'intérieur de la salle où est installé le bureau de vote.

Article 12 : Vote

Le vote est secret. Le passage par l'isoloir est obligatoire. Chaque électeur met dans l'urne son bulletin de vote préalablement introduit dans une enveloppe. Le vote de chaque électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre sur la liste d'émargement en face de son nom.

Pour pouvoir voter, les personnels devront présenter un justificatif professionnel comportant une photo ou à défaut un justificatif professionnel et une pièce d'identité.

Chaque électeur vote pour un candidat sans radiation ni adjonction de noms. Est nul tout bulletin établi en méconnaissance de l'une de ces conditions.

Le vote par procuration est autorisé.

Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire, en lui donnant procuration écrite pour voter en son lieu et place.

Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant.

Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Le formulaire de procuration (*annexe 5*) doit être remis par le mandataire au bureau de vote au moment du vote. Le mandataire doit présenter la justification de la qualité professionnelle du mandant (copie lisible de la carte professionnelle, de la carte d'identité, du passeport ou du permis de conduire).

Article 13 : Fraude électorale

Toute fraude ou tentative de fraude en matière électorale est susceptible d'entraîner des poursuites disciplinaires à l'encontre de son auteur.

Article 14 : Dépouillement

Le dépouillement du scrutin a lieu au sein du bureau de vote immédiatement après la clôture de ce dernier à **17h00**.

Le dépouillement est public. Le bureau de vote désigne parmi les électeurs au moins trois scrutateurs. En l'absence de scrutateurs, le bureau de vote peut toutefois régulièrement procéder au dépouillement.

A l'issue des opérations électorales, le bureau de vote dresse un procès-verbal qui est remis au président de l'université.

Article 15 : Proclamation des résultats

Les résultats des élections sont proclamés par le président de l'université dans les **trois jours** suivant la fin des opérations électorales. Ils seront aussitôt affichés à la présidence et dans la Faculté. Avant cela, aucun résultat ne pourra être diffusé.

Article 16 : Recours

La commission de contrôle des opérations électorales connaît de toutes les contestations présentées par les électeurs, par le président de l'établissement ou par le recteur, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin.

Elle est saisie au plus tard **le cinquième jour suivant la proclamation des résultats**. Elle doit statuer dans un délai de **quinze jours**.

Tout électeur ainsi que le président de l'université et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le **tribunal administratif de Poitiers**. Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle. Le tribunal administratif statue dans un délai maximum de deux mois.

(Adresse: Tribunal administratif – commission de contrôle des opérations électorales pour l'université de La Rochelle – 15 rue de Blossac – BP 541 – 86020 POITIERS cedex).

Article 17 : Publication

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 décembre 2016.

Le président
Jean-Marc OGIER

Annexes:

- 1 – Calendrier des opérations électorales*
- 2 – Organisation du bureau de vote*
- 3 – Déclaration individuelle de candidature*
- 4 – Demande d'inscription sur les listes électorales*
- 5 – Procuration*

Annexe 1

**Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion – Élection partielle au conseil de Faculté
Scrutin du mardi 24 janvier 2017**

CALENDRIER DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

DATE	HEURE	OPÉRATION
À compter du mardi 3 janvier 2017		Affichage de la liste électorale
Jusqu'au jour du scrutin		Demandes de rectification des listes électorales (1)
Lundi 16 janvier 2017	17h00	Date limite de réception des candidatures
Vendredi 20 janvier 2017		Affichage des candidatures et des professions de foi
Mardi 24 janvier 2017	9h00-17h00	Déroulement du scrutin
Mardi 24 janvier 2017	à partir de 17h	Dépouillement
Au plus tard le vendredi 27 janvier 2017		Proclamation des résultats
Délai de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales CCOE: la commission de contrôle est saisie des contestations au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats (2).		
Délai de recours contentieux devant le tribunal administratif: -6 jours à compter de la date de notification de la décision de la commission de contrôle des opérations électorales – CCOE - Le tribunal administratif peut être saisi les 6 jours suivant l'expiration du délai de 2 mois à compter de la saisine de la CCOE		

(1) Les demandes de rectifications relatives aux inscriptions sur les listes électorales sont reçues jusqu'au jour du scrutin. Elles sont adressées à la direction de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion.

(2) Par courrier recommandé au Tribunal administratif, commission de contrôle des opérations électorales de l'université de La Rochelle – 15 rue de Blossac – BP 541 – 86020 POITIERS cedex.

Transmettre une copie de toute contestation au président de l'université.

*Annexe 2***Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion – Élection partielle au conseil de Faculté
Scrutin du mardi 24 janvier 2017****ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE**

LIEU DE VOTE	Président du bureau de vote
Bâtiment Tocqueville Salle B002	Thierry POULAIN-REHM, Doyen de la Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion

*Annexe 3***Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion – Élection partielle au conseil de Faculté
Scrutin du mardi 24 janvier 2017****DÉCLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE**

Je soussigné(e),

Nom usuel:

Nom patronymique:

Prénom(s):

Adresse personnelle:

.....

Téléphone:

Courriel:

déclare être candidat(e) à l'élection des représentants du collège et du conseil ci-dessous indiqués,
pour le scrutin du mardi 24 janvier 2017.

Conseil de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion**Collège électoral « IATSS »**

*Facultatif – je peux préciser l'appartenance ou le soutien dont je bénéficie (je reporte cette précision sur le
formulaire de dépôt de liste – cette précision figurera sur les bulletins de vote) :*

.....

.....

Fait à, le.....

Signature:

*Annexe 4***Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion – Élection partielle au conseil de Faculté
Scrutin du mardi 24 janvier 2017****DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE**

*Transmettre à la direction – Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion
45 rue François de Vaux de Foletier – 17024 LA ROCHELLE Cedex 01*

Je soussigné(e) (nom, prénom):

Composante:

demande à être inscrit(e) sur la liste électorale du collège suivant:

.....

Fait à, le.....

Signature :

Indiquer les coordonnées auxquelles la réponse à la demande d'inscription doit être transmise (y compris courriel):

.....
.....
.....
.....
.....

*Annexe 5***Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion – Élection partielle au conseil de Faculté
Scrutin du mardi 24 janvier 2017****PROCURATION**

Je soussigné(e) (Nom, Prénom).....

Grade :

inscrit(e) sur la liste électorale du collège

☐ collège « IATSS »

donne procuration à M.....

inscrit(e) sur **la même liste électorale et dans le même collège** pour voter en mes lieu et place pour
l'élection du **mardi 24 janvier 2017** relatif au renouvellement d'un représentant des personnels du
conseil de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion.

Je remets à mon mandant le formulaire de procuration et la justification de ma qualité **professionnelle**
ou **une photocopie d'une pièce d'identité**.

Fait à, le.....

Signature

(précédée de la mention manuscrite «bon pour pouvoir»)

Rappel: Nul ne peut être porteur de plus de 2 procurations

Arrêté n° 2016-774 du 8 décembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention médiation et règlement des conflits**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-2,

Vu la délibération n°2013-11-25-3-2 du conseil d'administration du 25 novembre 2013 approuvant la création du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention médiation et règlement des conflits,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention médiation et règlement des conflits est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences, présidente

Myriam Bacqué, médiatrice à la maison de la communication

Julien Viau, maître de conférences

Langis Gallant, médiateur à la maison de la communication

Marc Singer, médiateur à la maison de la communication

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2016.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2016-776 du 8 novembre 2016 portant proclamation des résultats de l'élection du directeur du Centre Inter-pôles d'Enseignement des Langues (C.I.E.L.) de l'université de La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle, notamment l'article 4,
Vu les statuts du Centre Inter-pôles d'Enseignement des Langues (C.I.E.L.) de l'université de La Rochelle, notamment l'article 4,
Vu l'arrêté n° 2016-648 du 7 novembre 2016 relatif à l'élection du directeur du Centre Inter-pôles d'Enseignement des Langues (C.I.E.L.) de l'université de La Rochelle,
Vu l'arrêté n° 2016-758 du 30 novembre 2016 relatif à la recevabilité des candidatures pour l'élection du directeur du Centre Inter-pôles d'Enseignement des Langues (C.I.E.L.) de l'université de La Rochelle,

ARRÊTE

Article 1

Considérant que les résultats du scrutin pour l'élection du directeur du Centre Inter-pôles d'Enseignement des Langues (C.I.E.L.) de l'université de La Rochelle, auquel il a été procédé le 8 décembre 2016 sont les suivants :

- Électeurs inscrits : 17
- Votants : 16
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 16

A obtenu :

- Monsieur KNAPP Alfred : 16 voix

En conséquence,

PROCLAME Monsieur KNAPP Alfred, élu directeur du Centre Inter-pôles d'Enseignement des Langues (C.I.E.L.) de l'université de La Rochelle.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2016.

Le président
Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 2016-778 du 13 décembre 2016 portant proclamation des résultats des élections des représentants des usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie de l'Université de La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-9 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'Université de La Rochelle ,
Vu les statuts de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle,
Vu l'arrêté n° 2016-693 du 10 novembre 2016 relatif à l'organisation des élections des représentants des usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie de l'Université de La Rochelle
Vu l'arrêté n° 2016-760 du 29 novembre 2016 portant recevabilité des candidatures pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie de l'Université de La Rochelle

ARRÊTE

Article 1

Considérant que les résultats des élections des représentants des usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie de l'Université de La Rochelle, auxquelles il a été procédé le 13 décembre 2016 sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir	5
Nombre d'électeurs inscrits	1224
Nombre de votants	29
Nombre de bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	28
Quotient électoral	5,6

LISTE	Nombre de voix	Nombre de sièges
1. FITTE DUVAL Stéphanie 2. PIAZZA Lucas 3. RODRIGUEZ Beverly 4. ALBERT Antoine 5. KERN Elisa	28	5

En foi de quoi, **sont proclamés élus** :

Titulaires

1. FITTE DUVAL Stéphanie
2. PIAZZA Lucas
3. RODRIGUEZ Beverly
4. ALBERT Antoine
5. KERN Elisa

Suppléants

1. VACANT
2. VACANT
3. VACANT
4. VACANT
5. VACANT

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 décembre 2016.

Le président
Jean-Marc OGIER